unef INFORM

UNION NATIONALE des ETUDIANTS de FRANCE

MARS 86 N° 49

Bulletin Intérieur de l'Union Nationale des Etudiants de France

UNEF 72 rue de Clichy 75009 PARIS - téléphone 16.(1).4281.33.11

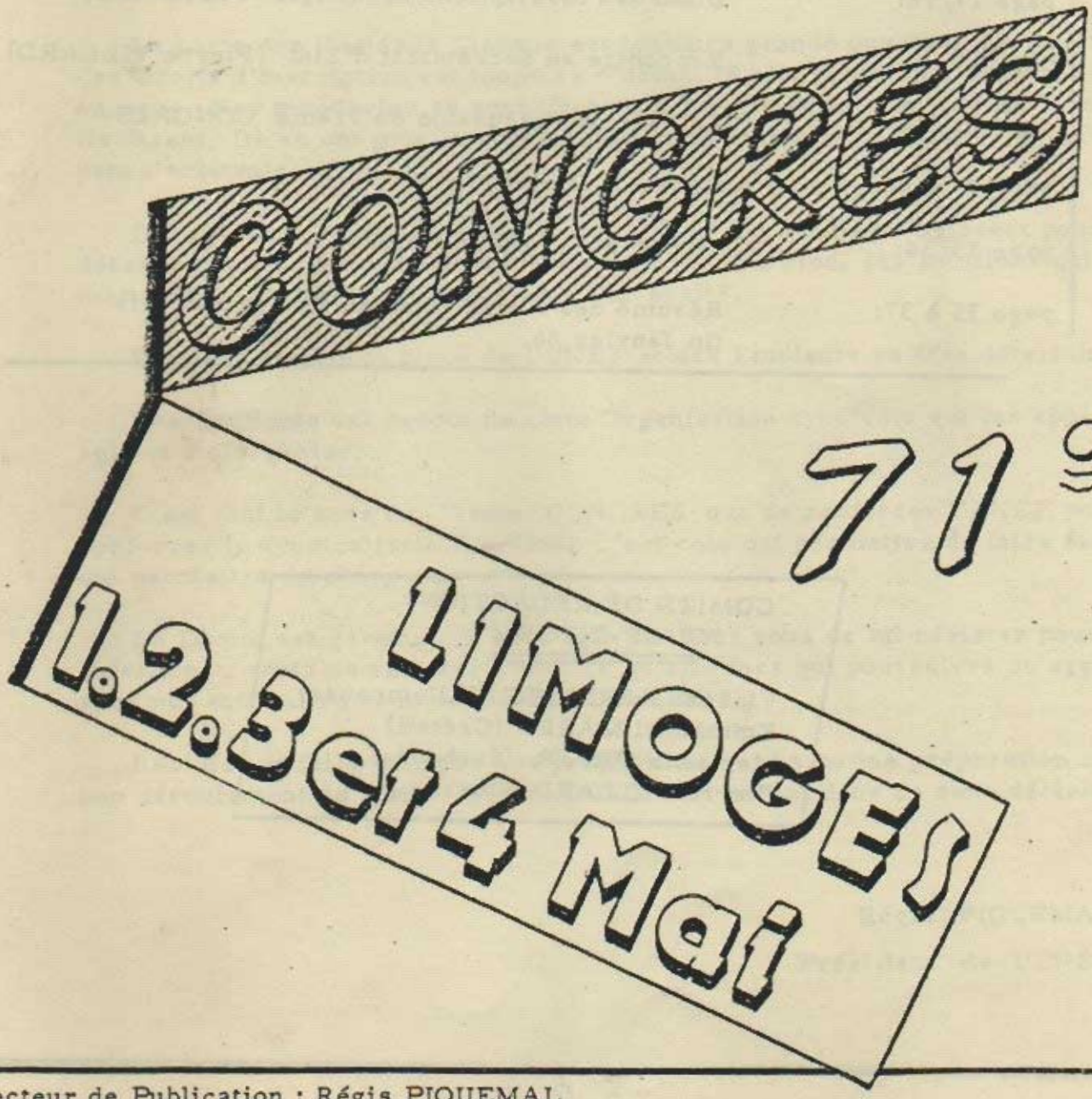

Directeur de Publication : Régis PIQUEMAL
Rédacteur en Chef : Pierre VILLARD

Commission Paritaire : 1142 D 73

page 3:	Editorial (Régis PIQUEMAL)
page 5:	Rencontre UNEF - CONFECH
page 6:	21ème Meeting Européen: Février 86 - ROSTOCK
page 7 à 9:	Secteur Archi (Gilles PETIT)
page 10:	CNESER (Xavier AKNINE)
page 11 à 16:	71ème CONGRES de l'UNEF
page 17/18:	Bilan des Inscriptions 85 (Régis PIQUEMAL)
page 19:	Rencontre au Secrétariat d'Etat (Pierre VILLARD)
page 21/22:	Tribune de Discussion du 71ème CONGRES
page 23 à 32:	Revue de Presse
page 33/34:	Décrêt sur les Inscriptions
page 35 à 37:	Résumé des textes votés au CNESER depuis fin Janvier 86.

COMITE DE REDACTION
"UNEF-INFORM"

Vincent MARKIDES (Villetaneuse)
Emmanuel MARIN (Créteil)
Marianne SUNER (Sorbonne)
Pierre VILLARD (Jussieu)

EDITORIAL

CE QUI VA COMPTER ....

Un évènement majeur vient de marquer la vie politique de notre pays. Le retour de la Droite au gouvernement est un fait. 5 ans lui ont suffi pour revenir diriger les affaires. Elle s'occupera aussi des Universités.

L'UNEF prend acte du changement de majorité dans le pays. Elle prendra acte des discours et des actes du nouveau ministère et du nouveau gouvernement. Mais nous n'attendrons pas !

Le Collectif National des 1er et 2 Mars le notait déjà: Les mesures déterminant les conditions de la rentrée 86/87 sont prises; la rentrée est bouclée.
De plus l'orientation imprimée à l'Université depuis 84 ne s'arrêtera pas avec une échéance politique ou avec un changement d'hommes. L'UNEF a souligné le caractère néfaste pour les Etudiants et pour le pays de cette orientation. Nous la combattons et nous la combattrons encore, sans attendre!

La porte des Numérus Clausus est toujours grande ouverte. La libération des Droits d'Inscription est toujours d'actualité. La protection Sociale est exangue. Nos mandarins se sont tôt remis du vote de la "loi Savary" comme ils disent. Ils en ont pris le contre-pied en accroissant le sacage, en développant l'arbitraire...

Décidement, ce qui va compter, c'est que les Etudiants agissent pour se défendre et s'organisent pour faire valoir, pied à pied, les solutions qui permettront de changer nos Etudes et l'Université.

Plus que jamais la place de l'UNEF et des Etudiants va être déterminante.

Les Etudiants ont besoin de cette Organisation syndicale qui les appelle à agir et à s'organiser.

C'est tout le sens du 71ème CONGRES que de renforcer l'UNEF pour renforcer le syndicalisme Etudiant. C'est cela qui permettra de faire face, qui permettra de changer.

La Droite est revenue, il ne s'agit pas pour nous de lui résister pour ce qu'elle est, mais de résister à tout ce qu'elle fera qui poursuivra ou aggravera nos difficultés et le déclin de l'Université.

Résister et faire avancer nos propositions - La bonne préparation et le bon déroulement de notre 71ème CONGRES seront dans ce sens décisifs.

Régis PIQUEMAL

Président de l'UNEF

Paris 13 - Villetaneuse, nous a envoyé cet article que nous publions ci-dessous.
Vous aussi faites part de vos expériences !

A la mi-Février, un courrier d'information concernant les demandes de chambres en cité U est envoyé dans tous les lycées de Seine Saint Denis à l'intention des délégués de classe de terminale. A ce courrier est joint le guide de l'étudiant 85/86.

Un suivi téléphonique nous a permis de poursuivre plus loin nos initiatives en direction des lycées. Déjà 9 lycées sur une vingtaine son favorables pour nous recevoir dans les classes de terminale.

POURQUOI DE TELLES INITIATIVES ?

L'information des lycéens sur les diverses formations universitaires, sur les problèmes que rencontrent tous les bâcheliers qui arrivent à la faculté est nécessaire. Nous devons y participer sans pour autant remplacer les administrations. Nous pouvons surtout apporter notre expérience d'étudiants à l'Université. De plus, c'est déjà commencer le travail qui nous attend sur les chaînes d'inscription ... un lycéen qui sait que l'UNEF existe est déjà un adhérent potentiel.

Samedi 8 Mars, au lycée de Pantin, une matinée où les lycéens se succèdent, où les questions fusent.

Un constat : l'attrait des DUT (formation courte) et de la filière AES (nouvelle aux yeux des lycéens !)

Par contre, il est important que nous participions à des journées d'information, par exemple : à Pantin, l'UNEF absente, c'était toute l'Université qui n'apparaissait pas, alors que les grandes écoles étaient très fortement représentées.

D'autres initiatives sont déjà prévues.

Rien de compliqué au niveau organisation, mais une simple lettre ne fait pas tout. Un coup de téléphone ou un rendez-vous est nécessaire ...

RENCONTRE UNEF - CONFECH

A l'invitation de l'UNEF, une délégation d'étudiants chiliens s'est rendue à Paris du 10 au 13 FEVRIER 1986.

Cette délégation représentait la CONFECH (Conseil National des Fédérations Universitaires du Chili). Organisation qui regroupe au Chili, toutes les composantes de l'opposition à la dictature de PINOCHET. Elle comprend donc des Communistes, des sociaux-démocrates, des démocrates chrétiens...

Les deux délégations se sont rencontrées au siège du bureau national à Paris.

Les chiliens ont fait part des buts de leur voyage. Leur séjour en France s'inscrit dans le cadre d'une tournée de 12 pays Européens à l'initiative de l'UIE. Les étudiants chiliens entendent ainsi nouer ou resserrer des liens étroits de solidarité avec les étudiants d'Europe, expliquer à tous la lutte qu'ils mènent dans leur pays et leurs perspectives.

Au Chili, la dictature se renforce. Affaiblie, par un mouvement populaire qui se renforce, PINOCHET et sa police utilisent les armes de la répression à outrance.

L'armée occupe les campus, alors qu'en ce moment c'est les vacances d'été. Les recteurs militaires de chaque Université expulsent les principaux responsables étudiants. En outre, 57 dirigeants de la CONFECH sont prisonniers politiques.

Il n'empêche que la résistance étudiante prend de l'ampleur. Son objectif est double :
- gagner l'arrêt de la présence militaire dans les campus;
- accroître et fortifier la lutte du peuple pour mettre fin au régime fasciste.

En fait, 1986, apparait comme l'année où PINOCHET doit partir.

En MAI, la grève générale sera proclamée dans tous les secteurs économiques. Elle doit être le "premier son du glas pour PINOCHET."

Dans ce même temps, la CONFECH appelle tous les partis d'opposition à se regrouper, non seulement autour du départ de PINOCHET, mais aussi autour d'un programme, d'un projet pour le CHILI.

Il faut noter que la CONFECH s'est dotée récemment d'un projet pour l'"alternative à l'Université."

Le Chili compte 120.000 étudiants, répartis dans 27 Universités.

Lors de son passage en France, la délégation a rencontré différentes organisations (PS, PCF, MJCF, SNESUP, FEN, Secours Populaire, France Amérique latine ... Le but ? : contribuer à élargir le champs des relations bilatérales pour renforcer l'isolement de PINOCHET dans le monde.

L'UNEF a affirmé la délégation de son soutien et de sa totale solidarité. Dans le même temps, l'UNEF a souligné qu'elle ne voulait pas se contenter de déclaration de principe, mais entendait œuvrer au développement d'actes concrets de solidarité.

La discussion a dégagé cinq décisions précises :

* Elaboration d'une déclaration commune UNEF-CONFECH qui sera rendue publique lors d'une conférence de presse le 13 FEVRIER.
* Participation de l'UNEF au congrés de la CONFECH les 23 et 24 MAI 1986 à SANTIAGO.
  Participation de la CONFECH au prochain congrés de l'UNEF. Comme tous les 2 ans, il s'agira d'un congrés international.
* Jumelage entre AGE et Université chilienne.
  Il est proposé de jumeler l'Université de CONCEPTION avecune AGE de l'UNEF. (dossier au CN)
  CONCEPTION enverra une série de matériel (affiche, expos ...)
* Parrainage d'étudiants prisonniers : les adresses seront envoyées ainsi que les 57 noms.
* Soutien à la grève générale du mois de MAI par une bataille d'explication et de débat sur la vérité de la répression et la situation au Chili.

"21ème RENCONTRE EUROPEENNE DES UNIONS NATIONALES D'ETUDIANTS (appelée meeting européen)"

Une délégation de l'UNEF, conduite par Pierre VILLARD, secrétaire national, a participé du 6 au 9 FEVRIER 1986, au 21ème meeting européen.

C'est la jeunesse libre d'Allemagne (FDJ) qui accueillait cette année ce 21ème meeting à ROSTOCK en RDA, au bord de la mer baltique, à l'embouchure du fleuve Warno.

Rappelons pour mémoire que le 20ème meeting s'était tenu en Savoie "Les Arcs", organisé en Juin 1984 par l'UNEF.

Ce 21ème meeting a vu la participation active de 17 Unions Nationales d'Etudiants, venues de 17 pays d'Europe de l'Est et d'Europe de l'Ouest.

ÖH (Autriche), NSCB (Bulagrie), POFNE (Chypre), SYL (Finlande), UNEF (France), NUSUK (Grande-Bretagne), NCHSO (Hongrie), NSU (Norvège), ZSP (Pologne), FDJ (RDA), VDS (RFA), UASCR (Roumanie) SFS (Suède), VSS (Suisse), CSUV (Tchécoslovaquie), TGD (Turquie), SC/USSR (URSS), ainsi que la participation, à titre d'observateurs de la FEF (Belgique), AGEUS (Savador), SWAPO (Namibie) ANC (Afrique du Sud), UNEN (Nicaragua), OCLAE (Organisation Continentale Latino Américano des Etudiants), AASU (Organisation Panafricaine des Etudiants), UIE (Union Internationale des Etudiants.)

Pour ce 21ème meeting, avaient été invités à titre individuel, le Directeur du WESIB (Bureau International des Etudiants d'Europe de l'Ouest) et le Directeur de l'ISRC (Centre Etudiant International de Recherche)

Au cours des différentes commissions, plusieurs sujets ont été abordés :

COMMISSION I - Paix et désarmement

I A - L'année internationale de la paix et comment les étudiants peuvent participer à son succès (rapport présenté par le ZSP/ Pologne).

I B - Les interconnexions entre la course aux armements et l'éducation, en particulier au regard de l'IOS, de la recherche militaire et de l'éducation à la paix (rapport présenté par le SC/URSS).

I C - Echanges d'expériences de l'intervention des étudiants pour la paix, durant l'AIP, activités futures et coopération (rapport présenté par le SYL/Finlande).

COMMISSION II - Education et situation sociale des étudiants

II A - La situation sociale des étudiants en Europe et comment les Unions Nationales d'Etudiants y répondent (rapport présenté par le SFS/Suède).

II B - Différents aspects de la situation des femmes dans l'enseignement supérieur. Propositions de travail (rapport présenté par le NUSUK/grande-Bretagne).

II C - Les droits des étudiants. Les réformes et la démocratisation de l'enseignement supérieur en Europe (rapport présenté par le NCHSO/hongrie)

II D - Les étudiants étrangers,leur apport, les échanges (rapport présenté par le POFNE/Chypre).

COMMISSION III - Solidarité internationale

III A - La contribution des étudiants d'Europe dans la résolution des problèmes économiques et sociaux du développement des nations; le besoin d'un nouvel ordre économique international (rapport présenté par l'UASCR/Roumanie).

III B - Solidarité avec les peuples d'Afrique du Sud dans leur lutte contre l'Apartheid (rapport présenté par l'UNEF/France).

III C - Solidarité avec les peuples et les étudiants d'Amérique Centrale et du Sud (rapport présenté par le FDJ/RDA).

Toutes ces commissions ont fait l'objet de résumés au cours des séances plénières.

Lors de la session de clôture le communiqué a été adopté par l'ensemble des Unions Nationales d'Etudiants présentes au 21ème meeting Européen.

Durant son séjour à ROSTOCK, la délégation française a eu de nombreux entretiens bilatéraux avec d'autres délégations. Il en est ressorti une solidification des liens internationaux que possède l'UNEF. Nous sommes d'ores et déjà invités à participer à plusieurs manifestations étudiantes, tels que forums, commémorations, conférences internationales ... en Finlande, Autriche, Roumanie, Salvador ...

Pour sa part, la délégation de l'UNEF a invité l'ensemble des participants au 21ème meeting européen, à assister au 71ème congrés de l'UNEF.

De plus, l'UNEF a invité le NSU de Norvège à venir visiter les Universités françaises ainsi que l'AGEUS du Salvador à venir faire une tournée de solidarité dans les Universités de notre pays.

SECTEUR ARCHI

Union Nationale des Etudiants de France

UNEF

Association des Etudiants en Architecture

Paris, le 18 Mars 1986

Aux Présidents des A.G.E.
de RENNES, NANTES, LILLE,
LYON, St ETIENNE,
CLERMOND-FERRAND,
STRASBOURG, BORDEAUX,
NANCY, ROUEN, MONTPELLIER.

SITUATION DU SECTEUR ARCHITECTURE

Environ 16 000 Etudiants
23 Ecoles dont 9 à Paris

HISTOIRE DES ECOLES

Avant 1968 l'architecture était une section de l'Ecole Supérieure Nationale des Beaux Arts de Paris (avec quelques annexe en province). Dans le mouvement de Mai 68, la section d'architecture à éclatée en une vingtaine d'Unité Pédagogiques d'Architecture (UPA), il en est résulté une inflation trés forte des effectifs, une relative democratisation et un cadre juridique et pédagogique commun (passage des 10 à 12 ans d'étude à 6 ans).

Ce passé se retrouve encore dans les grandes différences entre les UPA (surtout à Paris):

- Des écoles voulant rester sur le modèle ancien : structure verticale, les étudiants toutes années confondues travaillent ensemble dans des ateliers, les 1er Année "balayent l'atelier" ou travaillent pour des étudiants plus ancien.
- Des écoles plus modernes : structure horizontale du genre université, cours magistraux, TD, seminaires, etc....

En 1982-83, une reforme est discutée, elle devait comporter 3 volets:

- La réforme des études
- La réforme du statut des écoles
- La réforme du statut des enseignants

Seule la réforme des études à été mise en oeuvre car elle ne nécessitait aucun apport financier.

Cette réforme avait plusieurs buts:

- Rapprochement avec l'université
- Homogénéïsation des cursus
- Passage de 12 UV à 4 Certificat par année
- Réduction de la durée des études de 6 ans à 5 ans
- Création de Post-diplômes : 1 ou 2 ans aprés le diplôme

d'architecte DPLG.

Aprés des espoirs, des consultations au ministère, des discussions dans les écoles, cette réforme à vite déçue : Sans être devenue l'alibi à plus de selection sociale, à une remise en cause du droit aux étude, comme cela semble se passer à l'université, elle à vite été vidée de son sens. A part quelques ravallements de façade, cette réforme n'a pas changée grand chose, nos craintes comme nos espoirs ne se sont pas vérifiés dans les faits, tout reste en place :

- Des structures pédagogiques révolues
- Un recrutement des enseignants architectes en fonction du chiffre d'affaire de leurs agences
- Des crédits, des bourses, encores plus faibles qu'à l'univervité.
- Une selection sociale plus forte qu'à l'université : moins de 6% de fils d'ouvriers ou de petit employés
- Une formation dévalorisé, le chômage ou des emplois sous payés à la sortie.

LE ROLE DES ELUS

Dans les écoles d'architecture, un élu à un poid determinant :

- Ils sont nombreux : Autant d'élus étudiants que d'enseignants ou de personnalités extérieures dans les conseils d'administrations.
- Les écoles disposent d'une large part d'autonomie autant pédagogique que financière, les élus UNEF ont donc le pouvoir de changer localement un grand nombre de choses.
- Les élus sont relativement nombreux par rapport au nombre d'étudiants (de 1 pour 300 à 1 pour 50 environ).

Présenté une liste UNEF dans une école, c'est presque à coup sur avoir un èlu, avoir un élu, c'est déjà une implantation solide de l'UNEF.

L'ACTION SYNDICALE

L'UNEF est dans certaines écoles, et pourrait l'être dans toutes les autres, une force de préssion importante disposant de nombreux atouts :

- Des contacts avec le monde "extérieur" : les syndicats d'enseignants (SNESup.....) ou de salariés de l'architecture ou du batiment (CGT...) ou encore avec les diverses associations d'architectes, les syndicats des personnels ATOS, ce qui entraine une certaine reconnaissance, une "légitimité".
- Une attitude constructive : Nous avançons en faisant des propositions sérieuses, en analysant les situations locales et les moyens d'aller vers le progrés et le changement.
- L'UNEF est la première organisation syndicale dans les écoles d'architectures, même si notre influence à beaucoup baissée aux profit de "notables" locaux ou d'une quasi absence d'étudiants dans les instances representatives.

- Les écoles sont relativement petites, l'ambiance est faminliale, les contacts sont aisés (présence des étudiants tout au long de l'année), la participation aux élections est assez forte.

Malgré cela il ne faut pas se cacher les difficultés.

L'étudiant moyen travaille dans un seul but : devenir architecte libéral, voir ses projets publiés dans des revus au papier glacé. Bien peu réussiront mais les enseignants et le système des études font entrer dans les esprits l'idée de réussite individuelle. Notre action resoud les problème de façon collective, pour une insertion plus forte de l'architecte dans la société, et cela dés les études.

De plus, les écoles d'architectures sont souvent éloignées des campus, elle ne sont pas insérées dans le système universitaire (ministère différent).

Il est néanmoins possible de voir l'UNEF s'implanter dans de nombreuses villes de province, la place est souvent libre, les étudiants prés à avoir des contacts avec les autres écoles d'architectures, ou avec l'université d'à coté.

POUR CELA, IL EST NÉCESSAIRE D'ALLER TENIR LES CHAINES D'INSCRIPTIONS EN JUILLET (LES JOURS SUIVANT LA RECEPTION DE LA "COLLANTE" DU BAC), DE PRÉSENTER DES LISTES SOLIDARITÉ ETUDIANTE TOUS LES ANS ET DE DEVELOPPER L'INSERTION DES ÉCOLES D'ARCHI DANS LE CAMPUS ET DANS L'ASSOCIATION UNEF DE LA VILLE.

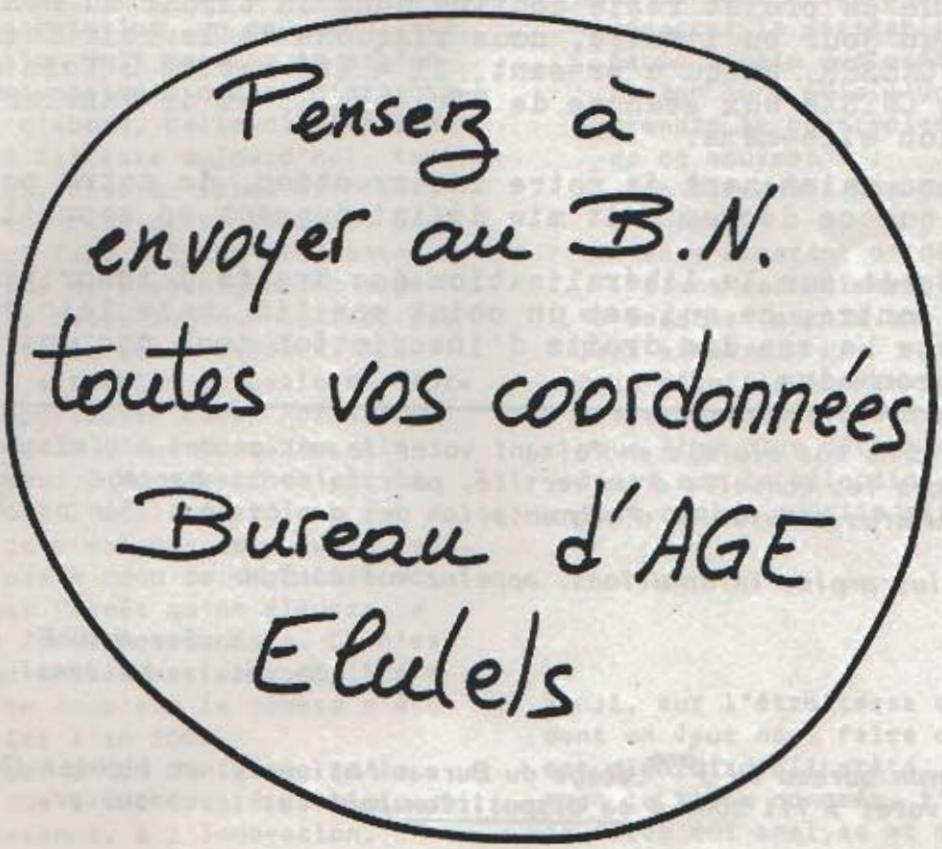

CNESER

Il faut signaler tout d'abord que même si la grande presse et les médias n'en parlent pas, les décrêts et les arrêtés pleuvent du côté du MEN.

Les choses se précipitent de toute évidence !

Ainsi au CNESER, les 2 dernières séances du 3 et 17 février, furent non seulement très rapprochées dans le temps, mais également très chargées.
Pas moins de 26 projets de décrêts ont été votés au CNESER depuis 15 jours.

Autant dire qu'il faut y voir une nette volonté du MEN d'en faire passer le plus possible, comme on dit, sans doute avant les élections législatives du 16 Mars prochain.

Cela ne favorise sûrement pas la concertation, puisque les textes sont votés à la "va-vite", parfois de façon globale, d'emblée, sans discussion article par article.
De plus, ces textes ne nous sont envoyés que partiellement avant les séances du CNESER et avec du retard, ce qui nous laisse peu de possibilités de préparer des amendements.
Et pourtant, dans de nombreux cas, il y aurait matière à discussion et à contre propositions.

- Quant au fameux décret tant annoncé concernant l'éventuel numerus clausus à l'entrée en licence : c'est le silence complet. Il n'en est pas question au CNESER, ni actuellement, ni dans un avenir proche. Il est clair que ce projet reste confiné dans un tiroir du Men actuellement, et qu'un jour ou l'autre, nous risquons de le voir faire son apparition au CNESER. Jusqu'à présent, il a été retiré 2 fois des discussions du CNESER aux séances de Décembre 85 et de Janvier 86 par l'administration elle-même.

  Tout dépend donc maintenant de notre intervention, de notre poids dans les facs pour que ce décret soit mis définitivement en sommeil.

- A propos du décrêt sur la libéralisation des droits d'inscription, le CNESER a voté contre, ce qui est un point positif, mais loin de suffir à empêcher toute hausse des droits d'inscription dans nos universités à la rentrée prochaine.

Utilisons donc nos élu(e)s en faisant voter la motion des élu(e)s Solidarité Etudiante dans tous les conseils d'Université, pour faire barrage à toute proposition de numérus clausus et d'augmentation des droits pour l'an prochain.

Pour de plus amples informations, appelez moi au B.N.

Xavier AKNINE
Secrétaire National

N.B.: j'ai dans mon bureau au 3ème étage du Bureau National, un fichier CNESER avec tous les textes votés : ils sont à <u>ta disposition</u> pour les consulter ou les photocopier.

71ème CONGRES DE L'UNEF

Conformément aux statuts de l'UNEF, le bureau national a décidé de convoquer le 71ème congrés du 1er au 4 Mai 1986.

A chaque fois, le congrés du syndicat constitue un moment important qui compte pour l'organisation et au-delà. C'est pour cela que la décision du Bureau National est une décision importante, sérieuse, qui, finalement, n'a aucun rapport avec une décision de routine statutaire.

LE 71ème CONGRES : UNE EXIGENCE

Pour l'Université

"L'Université française a changé" c'est là une constatation, un peu simpliste, mais que l'on doit mesurer en profondeur. L'Université a changé d'orientation tout d'abord. Celle-ci s'affirme clairement élitiste aujourd'hui. Toutes les mesures, d'où qu'elles viennent, s'inscrivent dans cette logique. Une logique qui fait mal aux étudiants, à l'afficacité de l'enseignement supérieur. Mais cette logique là fait des adeptes, et ils sont nombreux. Présentant la situation actuelle des formations supérieures comme normale, comme la seule issue possible, ils sont nombreux à nous seriner sur la qualité, sur l'égalité etc ...
Pourtant ça n'est pas cela qu'il faut. Ça n'est pas à coup de magistère et de diplômes fermés qu'on élèvera le niveau de formation du pays. Ça n'est pas à coup de hausses, de "délibération" qu'on doublera le nombre d'étudiants d'ici l'an 2000.
Ça n'est pas en la divisant, en la muselant que l'Université participera à la croissance, à l'innovation.
Côté étudiant, nous sommes, à l'UNEF, les seuls à tenir ce langage. Un langage qui tout d'abord compte de la réalité, l'opposant aux beaux discours.

Mais il faut aller plus loin:
- dénoncer le véritable recul, le véritable déclin que constitue l'orientation qu'a pris l'Université;
- prendre le contrepied, tout de suite de ce mouvement :
  . en défendant nos droits, nos acquis;
  . en s'emparant d'idées et de solutions radicalement différentes.

"S'emparer" est le bon mot, en faire leur affaire.
Cela signifie comprendre le sens réel des transformations d'aujourd'hui pour être plus déterminé à les changer.
Ainsi sur la sélection, dont on nous fait croire qu'elle est égalité.

Ainsi, sur l'étroitesse des formations dont on veut nous faire croire qu'elle est plénidisciplinarité.
Avec le 71ème congrés, l'UNEF doit être la force qui analyse et donne, avec lucidité, le sens profond de nos Universités. Pour le dénoncer dans toute son ampleur, mais aussi pour en prendre le contre-pied, pour changer nos études.

Pour les étudiants, pour l'UNEF

Durant 2 ans, tout a été fait pour casser les revendications, pour diviser et cloisonner les composants de la "communauté universitaire."
Cela a permis de transformer en profondeur l'attitude des étudiants, de véhiculer des idées dangereuses et notamment celle-ci : "les syndicats et les élus, ça ne sert à rien, ils sont rétrogrades."
Une telle attitude a pu notamment se vérifier lors des élections universitaires.
Mais dans le même temps, les objectifs que tout cela vise ne sont pas franchement atteints. L'attachement aux études se renforce, la mobilisation des étudiants sur les questions qui les concerne n'a pas diminué, elle a même tendance à s'accroître, en qualité et en quantité aussi.
Pour autant, cela doit amener l'UNEF à réfléchir, à redonner force réelle au syndicalisme étudiant. Certains le voudraient mort et enterré; d'autres disent faire du syndicalisme pour mieux ouvrir la voie de la résignation.
Nous, nous voulons développer l'intervention des étudiants car elle est au cœur des enjeux de la période.
Un syndicalisme audacieux, offensif, avec les étudiants,qui prend en compte tous les étudiants dans leur diversité, un syndicalisme indépendant.
Dans le même temps que les étudiants bougent, l'UNEF bouge elle aussi, mais elle doit bouger encore plus, plus vite.
Plus quotidien, l'UNEF doit être le syndicat qui s'adapte aux étudiants, à leurs exigences, à ce qu'ils sont, partout.

Force de débat et de propositions, elle ne doit omettre aucune question. Force de convergence, elle doit être implantée partout, dans tous les cycles, tous les secteurs d'études.
Avec le 71ème congrés, l'UNEF doit affirmer le rôle et la force du syndicalisme à l'Université. Un syndicalisme résolument moderne et étudiant.

L'Université a changé; en fait de profondes mutations se déroulent.
Organisation responsable, l'UNEF se doit de les analyser,de les comprendre, de les maitriser pour construire justement son activité et sa raison d'être.
C'est au fond là, le sens de ce 71ème congrés.

Ce congrés s'impose et maintenant ! Mais il ne sera utile, efficace et intéressant que si sa préparation fait l'objet dans toute l'organisation d'un débat et d'une réflexion riches; que si sa préparation est l'objet d'une expérience nouvelle avec les étudiants : celle de la bataille "pour défendre le droit aux études."; que si sa préparation est l'occasion, tout de suite, de changements dans l'UNEF, dans son travail.

Ces trois conditions sont liées, elles sont ensemble, nécessaires à la tenue d'un bon congrés.
Un congrés que nous voulons réfléchi et décisif pour le syndicat.
Le collectif national a insisté sur une idée forte : "c'est vous, responsables syndicaux dans vos A.G.E., qui êtes responsables de la qualité du congrés et cela dès maintenant jusqu'à la clôture des travaux."
La qualité des discussions du congrés, des travaux en commissions, des décisions prises, seront, ni plus ni moins, que le reflet de votre travail, de votre réflexion, du nombre de copains dans chaque AGE qui aura participé à sa préparation.

Nul texte, nul rapport, nulle soirée internationale ne pourra déterminer à lui seul la réussite du congrés.

Pour réussir cette préparation, le conseil national a fixé quatre objectifs, pour chaque A.G.E. que nous developpons ici. Il s'agit de :
- L'UTILISATION DU TEXTE D'ORIENTATION;
- L'INSCRIPTION DES DELEGUES;
- LA TENUE DE CONGRES D'AGE PARTOUT;
- LA COLLECTE POUR LE FINANCEMENT DE TOUS LES MANDATS DE DELEGUES.

TEXTE DU 71ème CONGRES

Avec ce que nous voulons faire de ce 71ème congrès, un moment important qui compte pour le syndicat, non seulement dans son contenu mais aussi dans sa préparation - un projet de résolution ne nous suffit pas.

En effet, un feuillet de 4 pages où tout est abordé de manière rapide et succinct, ce n'est pas ce dont l'UNEF a besoin dans la période.

Le texte du 71ème congrès sera donc un texte d'analyse et de réflexion qui contiendra tout un ensemble d'éléments nécessaires à la préparation en profondeur dans les AGE.

1°) L'ESPRIT DU TEXTE

Avec le congrès, nous devons répondre à quelques grandes questions qui se posent, tant chez les étudiants qu'à l'Université ou dans l'organisation.

Le texte sera par conséquent un texte clair et précis, partant de la réalité, un texte qui explique et démontre.

a) Il permettra de rattraper un certain retard dans la réflexion des copains sur la logique de ce qu'ils vivent, sur l'analyse de cette logique. Ainsi, on doit pouvoir dépasser le simple stade de constat pour bien comprendre en profondeur l'enchaînement des choses.

b) Il donnera une réelle analyse syndicale de l'Université en 86.

c) Il permettra d'aborder d'une manière franche le syndicalisme à l'Université.

d) Il sera le moyen de s'expliquer et de trancher sur la question des propositions.

e) Il abordera de plein fouet l'UNEF et ses responsabilités dans la période.

Ce sera donc un texte de réflexion.

2°) L'UTILISATION DU TEXTE

Par conséquent, le texte du 71ème congrès, ne tiendra pas sur quatre pages dactylographiées, mais se présentera sous la forme d'un fascicule-document.

Le but ne sera donc pas d'en discuter ligne par ligne.

Au contraire, le texte doit permettre de préparer le congrès à l'avance dans les AGE.

Il a pour but de susciter un certain nombre de réflexions chez les copains.

La préparation des congrès d'AGE sera donc l'occasion de l'enrichir d'analyses locales, à partir de situations et d'exemples locaux.

Il n'est pas question de chercher dans les AGE tout ce qui peut accréditer telle ou telle thèse développée dans le texte. Bien au contraire, il faut partir de la situation de chaque Université, et le texte doit pouvoir vous y aider.

Ce qui fera la richesse de l'analyse de l'Union Nationale et des débats du congrès, ce sera bel et bien toutes les discussions, tous les débats, tous les congrès d'AGE qui auront eu lieu précédemment.

Le texte du 71ème congrès doit permettre de préparer tout cela et de donner à chaque futur délégué des éléments de départ pour mener à bien sa préparation de congressiste.

LES DELEGUES DU 71ème CONGRES

Le 71ème congrés de l'UNEF, doit être un congrés de réflexions et d'actions, un congrés de responsables qui permet à l'ensemble de l'UNEF de progresser dans sa réflexion, ses propositions dans l'action. C'est ce qui ressort de la discussion du collectif national des 1er et 2 Mars.

A PARTIR DE LA, QUELS DELEGUES NOUS FAUT-IL ?

Avoir un congrés de responsables, cela ne veut pas dire que nous allons sélectionner nos délégués, tout d'abord parce que c'est au congrés d'AGE d'élire leur délégation, ensuite parce que tout adhérent de l'UNEF peut être proposé délégué.

Nous voulons un congrés qui soit la continuation du débat, de la réflexion, des actions entrepris dans chaque A.G.E. Pour cela, il nous faut des délégués "qui soient au même niveau", qui travaillent dès maintenant dans leur A.G.E. à la préparation du congrés.

C'est dans ce sens que le travail des directions d'A.G.E. est important dans la préparation du congrés, qu'elles doivent être rigoureuses dans leur travail

DES DELEGUES TOUT DE SUITE

Se doter de délégués responsables, qui ont des choses à apporter au congrés national, cela veut dire qu'ils s'y préparent dès maintenant, que les directions d'A.G.E., le bureau national travaillent dès maintenant avec eux. Le congrés national n'est pas un moment coupé de la vie de l'UNEF, mais bien l'aboutissement de débats, de réflexions, d'actions, menés par toute l'organisation et c'est à nos délégués, aidés par les directions d'A.G.E., de mener cette activité, dès maintenant.

C'est pour cela que nous voulons avoir au bureau, les noms et adresse de chaque délégué possible et leur confirmation rapidement renvoyés sur la feuille jointe. Avoir les adresses tout de suite cela nous permet d'envoyer le journal du congrés dès maintenant, de faire le point avec tout le monde, sur sa préparation.
Discuter tout de suite avec chaque copain pour qu'il soit délégué au congrés les 1-2-3 et 4 Mai à Limoges, c'est aussi permettre à chacun d'organiser son travail, préparer ses partiels pendant les vacances pour garder ces 4 jours de libre.
C'est au Président d'A.G.E., au secrétaire à l'organisation et au trésorier d'A.G.E. de faire le point régulièrement dans l'A.G.E. et avec le bureau national sur la préparation du congrés.

QUI VOIR RAPIDEMENT ?

En premier lieu, il nous faut voir nos élus et nos candidats pour les lancer dans la préparation du congrés pour être délégué. C'est à eux qu'il nous faut nous adresser en premier, il faut qu'ils soient au cœur de la bataille sur le droit aux études, il faut les faire travailler tout de suite.

De même, il faut voir tout de suite tous les membres du bureau d'A.G.E., du collectif d'A.G.E. pour qu'ils soient délégués, qu'ils préparent le congrés d'A.G.E., parce qu'ils sont les principaux animateurs du syndicat à la faculté. Il est juste et normal qu'ils soient délégués au congrés et prennent toute leur place dans la réflexion du syndicat.

D'ores et déjà, de nombreuses A.G.E. une semaine après le conseil national, nous ont envoyé la liste des délégués prévisibles. Beaucoup ont atteint leur objectif. A chaque fois, autant de délégués trouvés, c'est autant de copains qui se battent sur la faculté quotidiennement, qui permettent à l'A.G.E. de se battre plus fort sur le droit aux études des étudiants.

PREPARATION DES CONGRES D'A.G.E.

Notre 71ème congrès, doit être un congrès de réflexions, un congrès de décisions. Cette réflexion doit se mener à tous les niveaux, y compris au niveau local. En effet, des questions sur l'Université, les étudiants, l'UNEF etc ... se posent avec acuité. Face à cela, chaque association générale doit apporter des solutions les plus adaptées pour rassembler largement autour du syndicat. Cela nécessité trois solutions :

1 - TENIR DES CONGRES D'A.G.E. PARTOUT

Chaque direction d'A.G.E. doit se fixer l'objectif de tenir son congrès d'A.G.E. Pour ce faire, il faut y réfléchir avant, le préparer, en discuter avec les copains, soulever les questions, les interrogations et se donner les moyens d'y répondre de la façon la plus constructive. Cela passe par bien réfléchir à ce que l'on veut atteindre avec le congrès d'A.G.E., par se fixer des objectifs, par donner tous les outils d'informations, de réflexions aux copains qu'ils soient militants ou non.

2 - UN CONGRES D'A.G.E. QUI DECIDE

L'analyse que nous avons, enrichi par les expériences locales, doit se concrétiser par des décisions de travail importantes. Le congrès d'AGE doit être le moteur de ces décisions, que ce soit sur les activités, les associations, l'action, les responsables. Chaque congrès d'A.G.E. doit dégager les meilleures réponses. Cela est possible à condition de le vouloir.

C'est la place, le rôle de l'UNEF dans notre faculté que vous aller définir. Cela va conditionner l'activité de chaque A.G.E. pour l'année qui vient. Une année importante entrecoupée de nombreux échanges.
Tu le vois, l'enjeu est de taille, l'ampleur des décisions prises seront autant d'atouts pour ne pas passer à côté.

3 - UN CONGRES D'A.G.E. QUI RASSEMBLE BEAUCOUP DE MONDE

Cette question conditionne d'une part, la qualité des décisions, de la réflexion et d'autre part, l'activité dans les mois qui suivront. Rassembler largement, cela demande un effort de discussion, de dialogue avec les adhérents. Il nous faut aller les voir, discuter avec eux de la situation, pourquoi ne participent-ils pas ? Qu'attend-ils du syndicat ? Que sont-ils prêts à faire ? Autant de questions auxquelles nous pouvons répondre, dans la préparation du congrès d'A.G.E., dans celle du congrès national.

Tu le vois, le congrès d'A.G.E. peut être, doit être, un moment fort dans l'activité de l'UNEF. Cela dépend de toi. Alors réfléchis, prépare-le et téléphone nous pour plus d'informations.

LA COLLECTE DES MANDATS DES DELEGUES POUR LE 71ème CONGRES DE L'UNEF

Au dernier collectif national des 1er et 2 Mars, la décision de porter le mandat de chaque délégué à 650 Frs a été entérinée.

Sur cette somme de 650 Frs par délégué, 100 Frs reviendront à l'AGE pour aider au financement du voyage de la délégation qui se rendra au congrés.

Depuis le collectif national, la discussion et le travail ont commencé dans les AGE pour l'inscription des délégués de l'AGE et la préparation de ce congrés, au cœur de l'activité de l'AGE. C'est pourquoi, il faut envisager dès maintenant et de la même façon le financement des mandats des délégués de chaque AGE et cela nécessite à mon avis trois conditions :

1°) NE PAS PERDRE DE TEMPS pour démarrer cette bataille de la collecte des mandats au risque d'être obligés de réduire, au dernier moment, le nombre de délégués de l'AGE au congrés national pour des raisons financières, ce qui serait la pire des choses.

2°) REFLECHIR DES MAINTENANT aux différentes possibilités de collecte, en lien avec l'activité de l'AGE.

- collecte avec la diffusion du campus, de la motion votée ou signée (dans les amphithéâtres et auprès des professeurs que l'on va voir après les séances de conseil ou directement dans leur bureau.)
- l'organisation d'une fête du campus ou de l'UFR qu'il faut planifier dès maintenant dans l'activité de l'AGE.
- collecte auprès de personnalités locales ou régionales (maire, conseiller général, conseiller régional, député), responsables des organisations syndicales des personnels de la ville (UL), du département (UD).
- Initiatives diverses : tombola ...

A propos de ce travail de collecte, il faut être vigilant et l'organiser dès maintenant car cela prend pas mal de temps (il faut souvent prendre rendez-vous, revenir plusieurs fois voir les mêmes personnes), alors utilisons pleinement les deux mois (à peine) qui nous restent jusqu'au congrés.

3°) AVOIR LE SOUCI d'associer le maximum de copains et de copines de l'AGE à ce travail de collecte. Il n'est pas pensable en effet, que ce soit le bureau d'AGE, seul, qui assure la collecte de tous les mandats.

Pour cela, il faut se répartir dans l'AGE les professeurs et personnalités à aller voir. Chaque délégué doit avoir une liste de gens à contacter pour collecter son mandat et a, par conséquent, un travail individuel à fournir, même si, au départ, un ancien qui a l'habitude de ces démarches peut aider et seconder un délégué qui ne l'a pas encore prise.

J'ajoute à ces trois conditions, la participation personnelle de chaque délégué dont le versement rapide à l'AGE est indispensable pour pouvoir démarrer une bonne collecte des mandats.

De plus, pendant ces deux mois, il faut être ferme et rigoureux sur la tenue des objectifs financiers fixés au dernier collectif national, pour chaque AGE dans la collecte des mandats :

- faire un premier point le 14 MARS avec 20 % des mandats règlés;
- faire un deuxième point le 25 MARS avec 40 % des mandats règlés;
- faire un troisième point le 11 AVRIL avec 60 % des mandats règlés;
- faire un quatrième point le 25 AVRIL avec 80 % des mandats règlés.

Ailleurs, à chaque bureau d'AGE, il faut faire le point sur le niveau de la collecte des mandats. Appelle le bureau national si tu rencontres des difficultés.

D'ici là, bon courage.

BILAN DES INSCRIPTIONS 85

La procédure d'inscription 85 a été marquée par une innovation de taille le remplissage par les terminales de la fameuse fiche de vœux où le futur bâchelier devait donner dans l'ordre 10 choix de diplômes de 1er cycle (Deug, deust, IUT).
En soit, cette innovation est bonne dans le sens où elle a obligé de la part du Ministère de l'Education Nationale à une information (même minime) sur les différentes formations supérieurs. Dans les faits, finalement, le procédé a permis d'entériner
- le manque de moyen des Universités;
- le manque de postes enseignants et ATOS.

De ce point de vue, la procédure 85 a montré l'ampleur et l'acuité du problème que pose l'accueil dans de bonnes conditions quand les moyens ne sont pas à la hauteur.

*** DES INEGALITES IMPORTANTES QUANT AU REMPLISSAGE DE LA FICHE DE VŒUX

Le remplissage n'était pas obligatoire, pourtant :
. ceux qui ne l'avaient pas au moment de s'inscrire n'étaient pas prioritaires;
. ceux qui n'allaient pas en premier lieu dans la faculté choisie en n°1 étaient rejetés;
. les bâcheliers antérieurs à 85 qui eux, n'avaient pas de fiches, étaient refusés d'emblée où renvoyés en attendant que tous les aussoient inscrits.

*** UNE ATTITUDE INEGALEE DES UNIVERSITES

La circulaire 85 parlant règlementation des inscriptions, parlait de "capacité d'accueil."
Celles-ci étaient fixées par les seuls présidents d'Universités et faisaient l'objet de véritables "transactions" avec le Ministère d'Education Nationale (disait Monsieur BLONDEL au CNESER en Mars 85). La non publication des chiffres de capacité d'accueil a conduit à de véritables arbitraires, c'est-à-dire à la mise en place de fait, de numérus clausus à l'entrée de l'Université. Exemples :
- AES Paris I
- Arts Plastiques à Aix en Provence.

Par ailleurs, afin de ne pas être débordées, les Universités scientifiques ont refusées les BAC non C et non D. Le lourd système des préinscriptions à Paris pour les filières scientifiques a permis de faire "poireauter" trois semaines les étudiants pendant le mois de Juillet. Certains se décourageant, d'autres allant voir ailleurs. Enfin, certaines facultés n'ont pris que sur mention au BAC. Même si, notamment à Paris, certaines facultés ont finalement accepté de dépasser leur capacité d'accueil, il est fort à parier qu'un millier d'étudiants environ à Paris, n'ont pas pu s'inscrire. Ailleurs :
- 200 rejetés à Nice;
- 400 rejetés à Toulouse I
- 600 rejetés à Rennes II.

*** LE CAS DE RENNES II a finalement été "règlé" mais bien sous l'impulsion d'une lutte importante des étudiants avec l'UNEF exigeant les moyens pour l'Université d'accueillir tout le monde.
5 postes de professeurs et 3 d'ATOS ont été gagnés, mais les cours sont surchargés, d'autres se tiennent dans le hall de la faculté, beaucoup d'étudiants enfin, ne sont pas inscrits dans la filière de leur choix.
Mais le "cas" Rennes II aura montré toute l'ampleur du problème des inscriptions : il faut de sérieux moyens supplémentaires, notamment en locaux et en créations de postes.
A 14 ans de l'an 2000, vu les conditions actuelles, on peut dire qu'il est impossible de donner l'objectif de doubler le nombre d'étudiants.

POUR L'UNEF, CONSTATANT CE BILAN, A QUOI DOIT REPONDRE L'ARRETE SUR LES INSCRIPTIONS 86 ?

Quatre objectifs prioritaires :

1 - Informer, orienter vraiment !

Il faut autre chose qu'une brochure se contentant de donner la liste des deug et IUT par l'Université. En fait, il faut procéder au début d'une véritable politique d'information et d'orientation.
Le Ministère de l'Education Nationale doit en prendre la responsabilité en impulsant les rectorats qui devaient mettre à profit la période pour oganiser une véritable campagne avec les C.I.O., les conseillers pédagogiques, en mettant dans le coup les organisations étudiants et enseignants. Une telle campagne est encore possible, d'autant qu'elle ne nécessite pas de moyens financiers énormes.

2 - Accueillir tout le monde

. Les capacités d'accueil, leur détermination doivent être l'affaire des nouveaux conseils, après une large consultation au sein des Universités de toutes les parties concernées.

. Une concertation, un débat au niveau des régions (donc plusieurs Universités) est nécessaire pour règler les problèmes d'une manières globale.
. L'attribution des moyens financiers nécessaires. L'UNEF demande un collectif budgétaire afin de répondre aux besoins et d'assurer une bonne rentrée.

Ces questions là doivent rapidement être débattues en C.A. et CEVU à notre initiative si on veut éviter de voir se perpétuer une situation inacceptable.

3 - Lever les obstacles dissuasifs à l'inscription

Il s'agit notamment :
- des conditions d'inscriptions. Il faut des dates plus larges d'inscription; l'ouverture de guichets plus nombreux; plus de personnel d'accueil; une simplification des démarches administratives.

- des obstacles financiers : l'an dernier les hausses des droits d'inscription, de la sécurité sociale, de la mutuelle ont dissuadé de nombreux étudiants à s'inscrire.
Cette année, c'est la grande inconnue mais on sait que la note sera bien plus lourde encore, trop lourde.
La procédure 86 doit supprimer la disposition qui existait en 85 précisant que les Universités ne devaient pas accueillir plus de 13 % de boursiers de l'Etat.
Par ailleurs, les Universités doivent informer sur la possibilité d'exonération des droits pour les étudiants en faisant la demande. L'information doit être systématique, bien faite. Nous pouvons gagner cela en CEVU, et notamment en mettant en place, dès le mois de juin, la commission exonération qui doit élargir le champs des exonérations.
On insiste bien sur le terme "exonération" et non remboursement des droits six mois après la rentrée. Mais sur cette question, il est évident que tout dépendra de notre bataille sur le "droit aux études".

4 - Un dispositif spécial pour Paris

C'est une exigence vu le nombre de bâcheliers qui s'inscrivent en si peu de jours : 50.000 environ. Il faut en finir avec les queues interminables aux guichets d'inscription.

* L'an dernier, la procédure permettait l'ouverture des chaines le 3 Juillets, à la parution des résultats du premier groupe d'épreuves du BAC.
Au bilan, les recalés du premier tour mais repêchés trois jours plus tard ont dû aller se faire voir ailleurs et pourquoi pas à Orléans, Rouen, Amiens ou Reims ?

* La procédure des pré-inscriptions que le Ministère de l'Education Nationale entend cette année généraliser à Paris, a permis d'éliminer par le découragement, l'angoisse et l'incertitude.
Il s'agit de "trucs", d'"artifices" qui permettent au mieux d'éviter de s'attaquer à un problème de fond : celui d'une politique globale, cohérente pour l'enseignement supérieur en région parisienne.
En attendant, les "trucs" ont fait que cette année, il y a moins d'étudiants à Paris qu'en 1982. Paris et la Région Parisienne sont pourtant la première région économique du pays.

* * *

La procédure d'inscriptions 86 ne permet pas à l'évidence de répondre à ces quatre objectifs. Elle les évite, elle y répond de façon conjonctuelle, elle permet (mais le pourra-t-elle vraiment ?) de masquer les questions de fond, elle permet d'éviter des problèmes qui seraient trop lourds à supporter et à gérer (grèves de rentrées, reports de rentrées, impossibilité d'organiser une rentrée).
Il faut donc tout de suite en faire l'affaire des élus en CEVU et CE.
Cela ne peut attendre le mois de juin ou encore mois de septembre.
Tout de suite, mettons-nous au travail, en tirant tout d'abord le bilan au niveau de chaque faculté des inscriptions 85.

RENCONTRE AU SECRETARIAT D'ETAT

Mercredi 19 Février 1986, Monsieur Laurent DUTHEIL, du secrétariat d'Etat aux Universités, a reçu une délégation de l'U.N.E.F. conduite par Régis PIQUEMAL, président.

Plusieurs points ont été abordés :

1°) Les 3/4 des Universités ont adopté leurs statuts.

2°) A propos de l'article 15 de la L.E.S., Monsieur DUTHEIL a affirmé qu'il n'y aurait pas de décret et que la rumeur de concours n'a pas été démenti pour permettre aux organisations de gauche à l'Université de faire leur campagne sur ce thème (?!?) Quand on sait que quelques semaines plus tôt, ce même homme refusait de nous dire quoi que ce soit, on comprend "qui" a ses entrées au Ministère.

3°) Décrets sur les droits d'inscription. "On réfléchit !" a répondu Monsieur DUTHEIL. Après que le CNESER ait voté contre ce projet, le secrétariat a affirmé que l'Etat ne se désengagera pas. On attend.

COMMENTAIRE :

A plusieurs questions concernant l'application prématurée de ces décrets n'existant pas encore, Monsieur DUTHEIL nous a répondu ne pas connaître ces cas. (Nous demandons par conséquent aux A.G.E. de les lui faire connaître.)

4°) PROCEDURE D'INSCRIPTION DES 1ère ANNEES

L'an dernier, ces procédures étaient régies par deux arrêtés :
- 1 concernant les Universités scientifiques de Paris;
- 1 concernant le reste de la France.

La nouveauté consistait dans le remplissage d'une fiche de vœux par les lycéens, fiche destinée à informer les lycéens et à prévoir le flux de 1ère année.

Bien qu'inégalement utilisé, le secrétariat d'Etat s'estime content de ce système.

Le même processus est donc enclenché pour cette année. Les 400.000 lycéens français recevront avant pâques, une fiche de vœux sur laquelle figurera toutes les formations de 1er cycle par Académie (deug, deust, IUT, classe préparatoire.)
Les lycéens auront jusqu'au 30 avril pour retourner leur fiche remplie.

Pour les Universités de province et pour les formations parisiennes de lettres, langues, sciences humaines, les inscriptions auront lieu en Juillet ou Septembre. Pour s'inscrire, le bachelier présentera sa fiche de vœux.

Pour les formations parisiennes de sciences, AES, droit, économie, LEA, la procédure sera quelque peu différente. Les bacheliers feront une demande d'inscription dans l'Université parisienne de leur choix. L'Université s'engage à répondre sous quinzaine.

Si la réponse est positive, l'étudiant vient alors s'inscrire; si la réponse est négative, l'Université indiquera dans quelle autre Université les capacités d'accueil ne sont pas atteintes.

Pour le secrétariat d'Etat, ce dispositif doit permettre à ce que tous les étudiants puissent être inscrits.

De plus, cette année, toutes les Universités ouvriront, la période des inscriptions, en même temps, une fois tous les résultats du bac connus.

Ce processus est loin de résoudre tous les problèmes liés, en premier lieu au manque de moyens qu'ont les Universités.

En effet, avec un tel système, c'est la porte ouverte, encore une fois, au politique élitiste des mandarins universitaires.

Qu'advient-il à un bachelier qui vient s'inscrire dans une Université qu'il n'a pas mentionné en premier choix ? Le secrétariat d'Etat ne répond pas.

On a vu l'an passé, combien d'abus ont été commis par les Universités dans de tels cas.

Sur quels critères seront pris les bacheliers parisiens qui feront une demande d'inscription ?

Là encore, aucune réponse !

Bien que l'objectif annoncé "que tous les bacheliers soient inscrits", nous convient, force est de constater que les moyens de contrôle ne suivent malheureusement pas.

Les Rendez-vous financiers

2ème : le 28 Mars

3ème : le 11 Avril

4ème : le 25 Avril

5ème : le 1er Mai

Tous les trésoriers d'AGE doivent téléphoner leurs résultats au B.N.

CANDIDATURES

Le collectif national a ouvert la période de candidatures pour le bureau national.

RAPPEL

1) Les responsables de l'UNEF à tous les niveaux, sont élus en tout premier lieu en fonction de leur activité syndicale.

2) Le bureau national comprend 31 membres élus à bulletin secret par l'ensemble du congrés national sur proposition de la commission des candidatures.

3) Les candidatures au bureau national peuvent être individuelles, proposées par le congrés d'AGE ou par le bureau national sortant.

4) Toutes les candidatures doivent parvenir au siège national à l'attention du président de la commission des candidatures : le président de l'UNEF.

5) La commission des candidatures est présidée par le président de l'UNEF; elle comprend : le bureau national sortant et l'ensemble des présidents d'AGE.

6) La commission des candidatures retient 31 noms qu'elle propose au vote du congrés. S'il demeure plus de 31 candidats, les membres élus au bureau national sont les 31 noms qui recueillent le plus de suffrages.

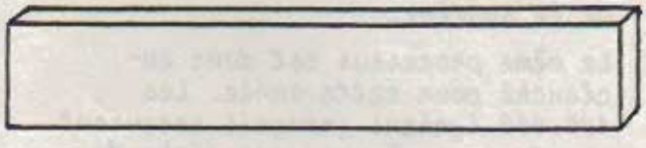

TRIBUNE DE DISCUSSION DU 71ème CONGRES

Le collectif national des 1er et 2 MARS 1986 a ouvert la tribune de discussion du 71ème congrés de l'UNEF dans "UNEF-INFORM".

La tribune de discussion est ouverte à tous les adhérents de l'UNEF. Chaque contribution est envoyée par son rédacteur à :

UNEF INFORM
Tribune du 71ème congrés
72, rue de Clichy
75009 PARIS

Celle-ci ne doit pas dépasser 4.000 signes et espaces (chaque point, virgule, espace entre mots, et lettres, sont considérés comme signe).

Les contributions seront publiées dans les "UNEF-INFORM" n° 49, 50 et 51.

La tribune de discussion est importante. Elle permet de faire part de réflexions, d'expériences, d'idées avant l'ouverture du congrés.
Elle fait partie du fonctionnement démocratique de l'U.N.E.F.

Les mesures préconisées par le gouvernement -de la sécurité sociale étudiante aux numérus clausus- mettent en oeuvre un processus qui va orienter durablement l'université.

Les dominantes de cette politique seront (sont) la concentration de l'enseignement supérieur à des filières précises, ces filières devant correspondre à un besoin immédiat sur le marché de l'emploi. Ainsi, la spécialisation de l'enseignement et de la recherche, et la précarisation des formations et de nos études, vont marquer la période à venir.

Autrement dit, l'université n'anticipe plus sur les progrès technologiques, scientifiques et sur les mutations culturelles. Au contraire, elle va suivre le mouvement de nos sociétés et civilisations, sans pouvoir influer sur elles.

Lorsque Chevenement affirme comme objectif de ssa politique le doublement du nombre d'étudiants d'ici à l'an 2 000, on ne peut être que perplexe de la manière dont il engage la question : c'est à dire l'accentuation de la dégradation du système universitaire par la sélection commencée vers le début des années 70. Pour tenir cet objectif quand même, il lui reste une unique solution: transformer les 1° cycles en garages à chomeurs. Mais c'est oublier la logique choisie de laquelle tout découle : compressions budgétaires d'une part, et restructuration active des formations universitaires de l'autre.

En fait, aujourd'hui, l'alternative, dépouillée des discours d'intention, est la suivante : soit on fait le choix de doubler le nombre d'étudiants, et l'on depense pour l'université; soit on fait le choix de sélectionner, de spécialiser, et l'on économise. Il n'y a pas de place pour les étudiants-parkings à la Saunier , les vaincus de l'élitisme républicain.

Depuis deux ans, un paradoxal phénomène a lieu dans les premiers cycles : le taux poétique d' "évaporation" est en baisse. Conséquence de l'attisement de la crise et, dans une moindre mesure, des effets de la Réforme, là où elle a pu avoir lieu.
Et maintenant, voilà qu'on met des numérus clausus à l'entrée des facs... Pourquoi ? Relèvement de niveau ? Ca c'est bon pour le repos de la conscience des profs. Les budgets donnés aux formations des 1° cycles ne peuvent plus suffire à endiguer en cours d'année un flux constant d'étudiants. Les T.D. restent surchargés, les équipements deviennent rares car l'abandoon escompté n'existe pas. Les budgets sont dès lors inefficaces et l'on investit moins pour un même étudiant en 86 qu'en 68 ! Les numérus clausus sont alors un moyen technique de réajustement, d'autant mieux perçu par les étudiants issus de cette sélection parcequ'il leur permet d'être mieux formés relativement à la situation d'étouffement actuelle.

"FORMER MOINS mais MIEUX AUJOURD'HUI pour FORMER BIEN et TOUT LE MONDE ENSUITE", telle pourrait être l'alléchante justification d'une orientation universitaire qui tend au désengagement financier de l'état, à la privatisation d'un secteur public clef : l'EDUCATION et la RECHERCHE. C'est aussi à moyen terme, par le sacrifice de certaines formations, des pans entiers de la recherche et de notre culture qui sont en jeu.

Marc ROSSETTI
association de Sciences - NICE

DONNER MOINS EN DONNANT PLUS ....

Et Oui!!
A Paris XII, notre Budget est en hausse de 3% et dans le même temps, il diminue de 14%.

Bizarre, Bizarre! Nos économistes se sont penchés sur ce paradoxe.
Après moultes études, il en ressort que l'Université est financée par .....l'Université.
En effet, le mimistère nous alloue une subvention pédahogique en hausse de 3% et la dessus, nous reprend 54 Frs par Etudiant pour financer les Magistère et accessoirement les 1er cycles rénovés.

Le nouvel IMPOT est arrivé ! ! !

Un train pouvant en cacher un autre, c'est ainsi que l'on s'est aperçu que, pour combler le manque de subvention de fonctionnement, la Fac prélevait jusqu'à 65% des Crédits Pédagogiques.

Ainsi, sur 100Frs alloués par le Ministère, on ne perçoit que 29, 80 Frs pour étudier ...

Enfin bref, que faire ??
Les profs et l'administration se persuadant que s'attaquer au ministère est impossible envisagent:
- -une hausse des Dts d'inscription
- -de réduire le nombre d'Etudiants notament par le biais des Numérus Clausus.

Question formation, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes....

En 1ère année, le sous-encadrement est banalisé, les taux d'échecs n'inquiètent plus personne.

En 2ème au 3ème cycle, on est mieux lotti car mieux encadré, plus de moyens mais cela reste plus qu'insuffisant:
ex: la MIAGE (40 étudiants) pompe 30% du Budget d'éco (2000 Etudiants).

Pas de moyen, peu de formation et l'on voudrait des débouchés ????
ex:au sortir de MSG (maîtrise de gestion) on peut rester jusqu'à 8 mois au chômage.

Tout ça pour dire qu'il serait illusoire de voir dans une hausse des Dts d'Inscription ou dans les Numérus Clausus une amélioration de la qualité de l'Enseignement. Au plus, on ralentirait sa dégradation.

Vu qu'une fois noyé, il est tard pour apprendre à nager, il nous faut se remuer.
Primo en tant qu'Etudiant, nous sommes aussi touchés, Secundo car il en va de notre responsabilité.

Se remuer, cela passe par s'en donner les moyens et en premier lieu se donner des perspectives.
Sans cela, on continuera à intervenir au coup par coup d'une façon instinctive et on perdra à long terme.

Actuellement, nous nous devons de reprendre en main les évènements et non de les subir; nous nous devons de tenir le débat, d'en être les promoteurs, nous devons nous placer dans une perspective offensive de propositions, de développement.

A ce sujet, le congrès d'AGE est une bonne entrée en matière.
Plus que jamais, il ne doit pas être conçu comme un simple passe-droit pour le congrès national, mais comme un moment décisif pour l'AGE, un moment de réflexion, de choix d'orientation.
Le congrès d'AGE se doit d'être un évènement sur l'Université.
Pour ce faire, il faut le concevoir Public, chaque étudiant doit être au courant, y participer, tout ou partie.

Une préparation publique, un congrès

réussi, cela nous permettra d'apparaitre, non pas comme un groupuscule qui gesticula, mais comme une force réelle, un atout dont il vaut mieux se doter.

Ceci dit, il ne s'agit pas de faire un congrès pour un congrès, et par la même oublier d'intervenir sur les problèmes brûlants.

Au contraire, c'est sur eux que doit s'appuyer notre travail.

Emmanuel MARIN
association d'économie - Paris 12

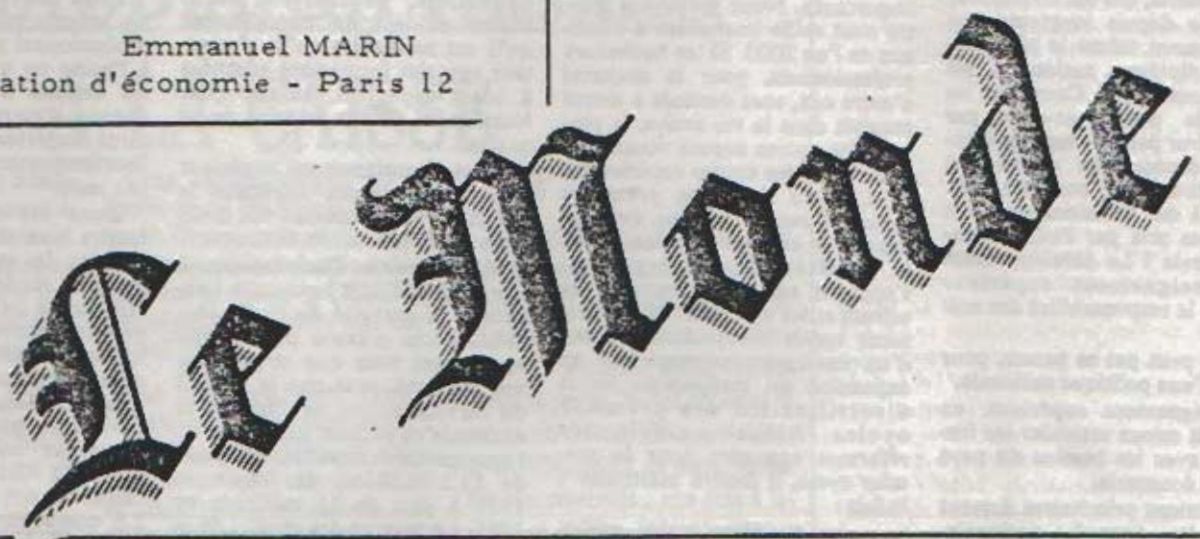

UN ARTICLE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Une grande ambition pour l'Université

par JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

Si la politique que j'ai entreprise à l'éducation nationale est poursuivie avec ténacité, le nombre annuel des bacheliers, qui est de deux cent cinquante-trois mille en 1985, dépassera quatre cent mille en l'an 2000, soit plus de 50 % de la classe d'âge.

Cette politique est comprise par le pays, car elle répond à l'intérêt national. Il faut toutefois en tirer les conséquences pour le développement de l'enseignement supérieur.

∴

Pour gagner le «pari sur l'intelligence», la France doit se préoccuper davantage de son Université, car là sont véritablement les clés de l'avenir.

Or, avec un million d'étudiants (cent mille de plus qu'en 1981), la France est encore en retard sur beaucoup de pays avancés. Sait-on que treize millions de jeunes aux Etats-Unis poursuivent leurs études au-delà de l'enseignement secondaire? L'objectif de deux millions d'étudiants pour la France à l'horizon d'une génération (vers 2010) n'est pas irréaliste. Encore faut-il vouloir, penser et organiser ce formidable bond en avant de notre enseignement supérieur.

Depuis 1981 beaucoup de bonnes choses ont été faites, mais l'Université est trop restée un «domaine réservé», je veux dire l'affaire des universitaires eux-mêmes. Il faut que l'opinion publique s'empare de ce qui doit être une grande cause nationale, dans l'intérêt de l'Université même qui a besoin d'être portée par le pays tout entier.

∴

Pour préparer les moissons futures de bonnes graines ont été semées :

– La création de plus de quatre mille postes, l'augmentation des crédits ont permis d'accroître sensiblement le nombre de boursiers et d'accueillir dans de meilleures conditions cent vingt mille étudiants de plus.

– La synergie Université-recherche-économie a été développée : c'est la clé de la réussite. La professionnalisation des formations, l'ouverture de l'Université sur l'entreprise à travers la recherche, la formation continue ou le recours à des intervenants extérieurs sont devenus réalités.

– Le Comité national d'évaluation présidé par Laurent Schwartz va permettre de donner plus de responsabilité aux universités en substituant un jugement *a posteriori* à un pilotage excessivement centralisé. Les universités, en accroissant leurs ressources propres – contrats avec les entreprises, droits d'inscription, etc., – pourront conquérir une plus grande autonomie. La création de magistères suscitera une saine émulation entre les universités, à l'intérieur d'elles-mêmes et surtout avec les grandes écoles.

La recherche universitaire, enfin, facteur essentiel de qualité, et dont les crédits en termes réels ont été doublés depuis 1981, se développe à travers des contrats pluriannuels passés entre le ministère et les universités.

La droite, qui n'avait pas de grande ambition pour l'Université avant 1981, propose, aujourd'hui, de faire basculer le système universitaire dans la concurrence sauvage (universités privées, enseignants contractuels recrutés pour trois ans, etc.).

Si l'on veut que nos universités puissent accueillir deux millions d'étudiants au début du siècle prochain, on ne peut s'en remettre à la concurrence. Il faut une volonté qui soit celle du pays tout entier et, pour tout dire, une programmation. Et il y a des choix politiques à faire.

Sans prétendre en dresser une liste exhaustive, j'en propose quatre :

1) ***Concilier l'autonomie des universités et une politique nationale de l'enseignement supérieur.*** – L'autonomie des universités est une idée qui fait aujourd'hui florès. Je rappelle qu'elle a été introduite par la loi Edgar Faure, sous la pression des événements de 1968.

(Lire la suite page 23.)

Une grande ambition pour l'Université

(Suite de la première page.)

Il est intéressant de noter que la droite, après avoir voté cette loi à contrecœur, est aujourd'hui convertie à la notion d'autonomie et l'habille aux couleurs outrancières du libéralisme sauvage.

Je ne méconnais certes pas la nécessité de donner à chaque établissement supérieur davantage de responsabilités. L'exemple des grandes écoles, qui ont acquis leur autonomie depuis longtemps, et qui se passent même le plus souvent de diplômes nationaux, est assez démonstratif. Comment les universités pourraient-elles par ailleurs tirer parti de leur environnement économique régional si leur action était constamment soumise à des décisions ou à des règlements pris par l'administration centrale ? Le développement de l'enseignement supérieur implique la responsabilité des universités.

On ne peut pas se passer, pour autant, d'une politique nationale.

L'enseignement supérieur, en effet, doit mieux articuler ses formations avec les besoins du pays et de son économie.

Des actions prioritaires doivent pouvoir être engagées nationalement : comme c'est le cas aujourd'hui avec succès pour la filière électronique, ou demain, par exemple, pour multiplier le nombre des « vendeurs ».

D'autre part, il n'y a pas place en France pour autant de politiques de recherche qu'il y a d'universités (soixante-dix-sept) ou de régions (vingt-deux). Les moyens matériels et humains nécessaires doivent être coordonnés, pour le moins à l'échelle d'un pays comme la France. Qui pourrait le nier, alors que nous cherchons une coordination européenne pour faire face au condominium technologique des Etats-Unis et du Japon ?

L'outil de cet équilibre entre la responsabilité des universités et une politique nationale, c'est la politique contractuelle.

C'est elle qu'il faudra développer, à la lumière des rapports et des avis du Comité national d'évaluation.

2) ***Diversifier les premiers cycles.*** – Ce que nous avons entrepris pour les lycées, il faudra l'entreprendre, dans des conditions évidemment différentes, pour les premiers cycles de l'enseignement supérieur. C'est en effet dans les premiers cycles que l'augmentation souhaitable du nombre des étudiants sera la plus importante. Nous prévoyons quatre cent mille bacheliers à l'horizon de l'an 2000. Si les bacheliers professionnels, pour la majorité d'entre eux, sont destinés à entrer aussitôt dans la vie active, la plupart des autres auront vocation à poursuivre des études supérieures, et d'abord dans les premiers cycles. Ceux-ci devront évidemment être adaptés aux besoins de la société ; ils devront aussi s'appuyer sur les aspirations, les talents et les aptitudes nécessairement *variés* des jeunes. Le pari d'un enseignement supérieur en expansion est inséparable de la diversification des premiers cycles. Allant au-delà des réformes engagées pour le premier cycle, il faudra multiplier à la fois :

– des premiers cycles professionnalisés, comme les instituts universitaires de technologie ou les sections de techniciens supérieurs ;

– des premiers cycles mieux répartis sur l'ensemble du territoire et permettant à un beaucoup plus grand nombre de jeunes de poursuivre des études supérieures longues ;

– des premiers cycles de haut niveau, enfin, comme les classes préparatoires aux grandes écoles, notamment en lettres et en économie.

3) ***Orienter les étudiants.*** – S'il y a plus d'étudiants, si les formations sont plus clairement diversifiées par leur contenu et le niveau des aptitudes requises, il faut prendre franchement le parti de l'orientation. On peut orienter avec des examens, des concours, des dossiers ou des entretiens. Mais on ne peut se passer de le faire. Et mieux vaut le faire ouvertement, avec des procédures connues de tous, que de le faire hypocritement, aux dépens de ceux – on voit bien lesquels – qui ne connaissent pas la musique.

Cela n'a rien à voir avec je ne sais quelle attitude restrictive, bien au contraire. C'est précisément parce que nous voulons qu'un plus grand nombre de jeunes, dès lors qu'ils seront bacheliers, poursuivent leurs études au-delà du baccalauréat qu'il est nécessaire qu'ils s'orientent vers des formations adaptées à leurs capacités, autant qu'à leurs goûts et aux besoins de la nation.

Dans l'enseignement supérieur aussi, nous devons appliquer le principe : « la sélection des meilleurs par la promotion de tous ».

4) ***Assurer les financements.*** – Les Français sont justement attachés à la gratuité de l'enseignement. Nous n'avons pas négligé les moyens pour que ce principe soit respecté, sans que la qualité du service public de l'éducation nationale en pâtisse. Le budget de l'enseignement supérieur est passé de 13,2 milliards de francs en 1981 à plus de 21 milliards en 1986. Le volume des crédits de la recherche universitaire a doublé en cinq ans. Ces crédits devront, en toute hypothèse, croître bien davantage, si nous voulons atteindre l'objectif des deux millions d'étudiants au début du vingt et unième siècle.

Mais nous nous heurtons ici à deux limites : celle de nos capacités budgétaires et celle de la justice sociale.

L'enseignement supérieur coûte cher. Indépendamment même de l'augmentation des effectifs, il suffit de se promener dans quelques universités françaises pour se rendre compte qu'elles ne disposent pas d'autant de moyens que beaucoup d'universités étrangères. Qui croira que, dans les dix à quinze années à venir, un quelconque gouvernement, qui devra, bon an mal an, se soumettre à une discipline budgétaire, pourrait à la fois corriger ces insuffisances et subvenir aux besoins créés par l'augmentation des effectifs ?

Mais il y a plus. Quand le quart seulement d'une classe d'âge accède à l'enseignement supérieur, et quand on sait ce qu'il en est, malgré nos efforts, de l'origine sociale des étudiants, est-il juste que l'enseignement supérieur soit entièrement financé par le budget de l'Etat ?

Est-il juste qu'un ouvrier dont les enfants ont quitté leur lycée professionnel pour aller travailler à l'usine ou qu'un employé dont les enfants n'auront pas eu la chance d'entrer dans l'enseignement supérieur, aient pour son fonctionnement ? Non, cela n'est pas juste.

Dans ces conditions, il nous faudra bien réfléchir à la diversification des ressources de l'enseignement supérieur. Nul ne doit en être écarté parce qu'il n'en aurait pas les moyens. Aussi faut-il impérativement élever en conséquence le nombre et le niveau des bourses. Mais pour les autres, il ne serait pas inconvenant de demander une contribution raisonnable. Cela se fait dans certaines de nos écoles d'ingénieurs. La compétition est vive pour y pénétrer. Le recrutement y est souvent plus démocratique qu'ailleurs.

Ces défis ne peuvent être relevés que dans une perspective dynamique et que s'il y a une volonté politique forte dans l'opinion publique et dans l'Etat, à l'opposé de la perspective restrictive et élitiste dans laquelle s'inscrivent les projets de la droite.

Il n'est pas possible de porter une grande ambition pour l'avenir de nos universités sans que le pays en ait d'abord fait son affaire. C'est à cela que, à plusieurs reprises dans l'histoire de la recherche et de l'enseignement supérieur en France, ont servi de grands colloques nationaux : faire mûrir une volonté collective. Le temps d'une telle initiative n'est-il pas venu ?

J.-P CHEVENEMENT.

Le Quotidien du Médecin
05-3-86

ETUDES MEDICALES
Nouvelles modalités de choix des postes d'internes : déjà des critiques

Deux organisations d'étudiants en médecine et d'internes nouveau régime critiquent le projet de décret modifiant les modalités de choix des postes des internes de spécialité.

En effet, la Fédération des associations d'étudiants en médecine affiliées à l'UNEF [illegible] et Union nationale des étudiants de France [illegible] dénonce, dans un communiqué, l'absence de concertation avec les étudiants de ce texte adopté récemment par le Conseil supérieur des Hôpitaux et [illegible] le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

L'Union nationale autonome des nouveaux internes en médecine (UNANIM) déclare, de son côté, être inquiète des modifications du cursus *« décidées unilatéralement par le gouvernement »*.

L'UNANIM demande que des mesures transitoires soient prises pour les internes de spécialité déjà nommés depuis un an. La section santé de l'UNEF [illegible] proteste également contre le nouveau dispositif de choix des futurs spécialistes, qui *« redonne une place prépondérante au classement du concours d'accès à l'internat et déplore la façon expéditive dont il a été voté au CNESER à l'instant où il s'écarte des accords pris avec les étudiants en médecine au terme de leur grève du printemps [illegible] »*.

Le Provençal
13-2-86

Fac des Sciences de Luminy

LES ETUDIANTS PASSENT A LA CAISSE

Des sous ! La faculté des Sciences de Luminy réclame des sous. A qui ? A ses clients autrement dit aux 2.250 étudiants du campus. Ceux-ci, en revanche, n'ont pas l'intention de débourser le moindre kopeck pour accéder aux amphis. "Nous ne sommes pas des vaches à lait !"

Mardi prochain, ils déserteront les cours l'après-midi alors que se tiendra le Conseil de Faculté. Le doyen, Mohamed Mekbout devrait y annoncer un projet qui fait déjà tonner la fac. Il tient en un mot : renforcer l'autofinancement. Les bruits les plus fous courent à Luminy, les droits d'inscription universitaires pourraient bientôt, dit-on, passer de 277 francs par an à quelque 2700 francs voire même 4050. De quoi décourager les vocations les plus enracinées. A la présidence de la Faculté, on ne conteste pas l'existence de ce projet tout en ajoutant qu'il ne pend pas tout de suite au nez des étudiants. "Il n'y a rien de fait, il ne s'agit pour l'instant que d'un débat" souligne le secrétaire administratif, en l'absence du doyen.

Cette décision s'appuie sur un décret de loi en gestation, décret que le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche vient de rejeter. Le CNESR n'a cependant donné qu'un avis consultatif.

Une chose est sûre, l'argent manque dans les facs surtout scientifiques où le besoin de matériel informatique notamment est de toute première nécessité. Les droits d'inscription ne représentent qu'un peu plus de 12 % du budget de fonctionnement. Voilà pourquoi le doyen réclame une contribution plus importante de la part des étudiants. Le "prix de revient" d'un scientifique est de 27.000 francs par an, celui d'un littéraire 8.000 francs selon la revue "L'étudiant".

Cafet'

Hier après-midi, au cours d'un rassemblement dans la cafétéria du campus, les responsables de l'Association générale des étudiants de Marseille-UNEF ont dénoncé ce projet. "Si l'on applique ce projet, dit Olivier Meïer, président de l'AGEM-UNEF, on verra bientôt des facs réservées à une élite à laquelle on dispensera une formation de grande qualité et qui assurera des débouchés dans le monde du travail. A côté, il y aura des universités sans moyens financiers, sans matériel et donc sans perspective d'avenir".

L.L.

L'Echo du Centre
06-3-86

UNIVERSITE

Faculté des Sciences : Elections au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire annulées

La commission de contrôle des opérations électorales universitaires a annulé les résultats de l'élection des 18 et 19 février dernier, au Conseil des Etudes et Vies Universitaires, secteur sciences, collège étudiants.

Un étudiant, Eric Marcillou, qui s'était retrouvé candidat contre son gré sur la liste UNEFID (extrême-gauche), avait saisi cette commission qui a considéré que « s'agissant d'une élection avec scrutin de liste et alors qu'un candidat a été élu sur la liste de l'UNEFID, la présence de M. Marcillou qui figurait sans son consentement sur ladite liste, a été de nature à fausser les résultats de l'élection contestée ».

LUMINY

LES DROITS NE FLAMBERONT PAS

■ Une folle rumeur a embrasé, ces jours derniers, le campus de Luminy. Les droits d'inscription à la fac devaient, l'an prochain, augmenter. Après une manifestation, les étudiants ont appris que les droits ne flamberaient pas. Page 5.

Luminy

LE PORTE MONNAIE DES ETUDIANTS EPARGNE

Pas d'augmentation des droits d'inscription annonce le conseil

Trois à quatre cents étudiants se sont mobilisés avec succès contre la rumeur. (Photo Georges Majolet)

Le grand hall de l'Université des Sciences de Luminy n'en revenait pas ! Pour la première fois depuis belle lurette il voyait tous les syndicats estudiantins réunis dans une position commune et unanime face à un projet de l'Administration, qui, d'après certaines rumeurs, aurait consisté à augmenter les droits d'inscription de prés de 1000% !!!

Lors de ce meeting qui s'est tenu, hier, sur le Campus de Luminy, les représentants étudiants ont insisté sur le besoin de s'unir pour résister à ce qu'ils considèrent comme une grave mesure discriminatoire.

Un seul mot d'ordre, l'union ! A la suite de ce meeting auquels 300 ou 400 étudiants ont participé, les manifestants se sont ébranlés en un cortège qui a sillonné les "rues" du Campus, rameutant les indécis, avant d'aller faire part au Conseil d'Administration de leurs positions.

Qui se résumaient pas un seul mot d'ordre : le refus pur et simple de cette augmentation supposée.

Lors du Conseil d'Administration, qui s'est tenu le soir même, le Doyen Mohamed Mekbhout a confirmé que les 1000% d'augmentation décriés n'étaient qu'une rumeur et a annoncé que les droits d'inscription pour 1986 seraient les mêmes que cette année. Cette position de principe a été adoptée à l'unanimité moins six abstentions, dont la voix du Doyen.

Un vote qui a comblé d'aise les manifestants regroupés devant la salle du conseil.

L'Administration de Luminy n'a, pour l'intant, fait aucun commentaire.

le Provençal

19-2-86

Le journal de Marseille

Les retraités ruent dans les brancards

Ils manifestent ce matin sur le Vieux-Port.

Page 20

■ Une "petite" phrase qui fait du bruit sur le campus. (Photo Daniel FELICI).

FAC DE LUMINY

Le doyen fait exploser les prix

Comme la faculté des sciences est en déficit, on lorgne sur les bourses des étudiants. Une grève est annoncée par l'UNEF le 18 février prochain.

UNE petite phrase de rien du tout a mis hier en émoi les étudiants de la faculté des Sciences de Luminy. Une petite phrase du "doyen" (et oui, ça existe encore) qui a l'estimable mérite de condenser en peu de mots une remise en cause des bases de l'université. Faisant part aux membres du conseil des difficultés financières de la FAC, M. Mehlhout propose la solution originale de faire payer les étudiants, si l'Etat ne donne pas "les moyens appropriés".

Présentant les droits d'inscriptions que payent chaque année les étudiants comme une participation au "coût de formation", le doyen joue particulièrement avec les textes, puisqu'à l'heure actuelle, c'est le ministère qui fixe la fourchette des tarifs (entre 250 et 350 francs).

D'autre part, les droits d'inscriptions sont censés couvrir les seuls frais d'inscription, comme leur nom l'indique, et non la participation au coût de la formation qui dans tout Etat démocratique est bien entendu pris en compte par la collectivité.

Les étudiants de la faculté, informés par l'UNEF ne semblent pas avoir particulièrement bien réagi à cette idée pas si nouvelle que ça, car elle avait déjà fait surface lors du gouvernement Barre. Le syndicat étudiant est d'autant plus inquiet qu'une proposition allant dans le sens de la libération des droits d'inscriptions a été déposée par le ministère au Conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) où elle a été refusée à l'unanimité moins une voix. Mais le CNESER n'a qu'un rôle consultatif. D'où l'inquiétude des étudiants qui craignent toujours un décret passant lors des vacances scolaires.

La proposition du doyen comporte en outre la suppression de toute dérogation aux droits d'inscription qui frappera évidemment les plus démunis.

Le conseil de l'université semble avoir été saisi de la question, mais les étudiants n'y siègent plus car Aix-Marseille II ayant refusé de se doter de nouveaux statuts comme le prévoit la nouvelle loi d'enseignement supérieur, il n'y a plus eu d'élections depuis deux ans et demi.

Décidément, un vrai modèle de respect de la légalité.

L'UNEF a estimé entre 2.700 et 4.000 F le montant d'une entrée à l'université ainsi comprise par le doyen. La fac ouverte à tout le monde en quelque sorte. D'ici à ce que Leclerc en ouvre une en cassant les prix.

L'UNEF ayant appris que le conseil de faculté étudierait la question le 18 février, appelle à une grève ces après-midi.

Jacques MOULINS

Indiscrétions

Un inspecteur de la chancellerie à Marseille

Un inspecteur, c'est-à-dire un magistrat disposant de pouvoirs exceptionnels, a finalement été envoyé par la chancellerie pour vérifier, après les dénonciations d'avocats et syndics, si tout fonctionne légalement au tribunal de commerce de Marseille. Ce super-magistrat hante donc les couloirs de la juridiction consulaire et du greffe depuis quelque 15 heures. A l'évidence, il n'a pas encore demandé son point de vue au principal accusé par les détracteurs : le président lui-même, M. Jean Di Carra. De fait, ce dernier serait assez inquiet par rapport à ces vérifications, mais encore par rapport aux confidences qui pourraient être faites par certains ennemis en puissance. Reste que le président Di Carra affirme conserver une parfaite sérénité et n'être gêné en rien par cette enquête approfondie.

Bronca pour Gaston

Mais quelle mouche a donc piqué Gaston Defferre ? Il aurait pu continuer à battre la campagne électorale dans sa bonne ville de Marseille où, comme toute, tout le monde l'aime bien. Mais ne voilà-t-il pas que le gouvernement le somme d'aller épauler son collègue Mexandeau lors d'une visite ministérielle dans le Calvados. Mal lui en prit. Le pôvre Gaston s'exauve la plus belle bordée d'injures de sa pourtant longue carrière. Les manifestantes protestaient contre la fermeture d'une usine, alors que le ministre est censé aménager le territoire.

La liste des inconnus

Un récent sondage crédite le Front national de 16% des intentions de vote, soit 10% de moins qu'aux européennes. Cette chute ne s'explique que par que l'affaiblissement national attendu. Cette fois, regrette un RPR tenté par le FN, le nom de Le Pen n'apparaîtra pas et Jeanne n'apparaîtra pas et Jeanne peut-être Dumenech (pour une certaine partie seulement des Marseillais) les autres "c'est tous des inconnus".

Mal conseillé

Gensoyer est mal conseillé, estime un de ses amis qui s'inquiète des sommes extraordinaires englouties par le candidat en solo. Il paraît même qu'il s'est doté d'un staff de conseillers dont un émarge à plusieurs dizaines de milliers de francs par mois. Comme quoi la campagne profite à tout le monde.

Le journal de
Marseille

Le père de la mère du katalavox à Marseille

M. Kempf participait à un colloque consacré à la circulation automobile des handicapés.

Page 20

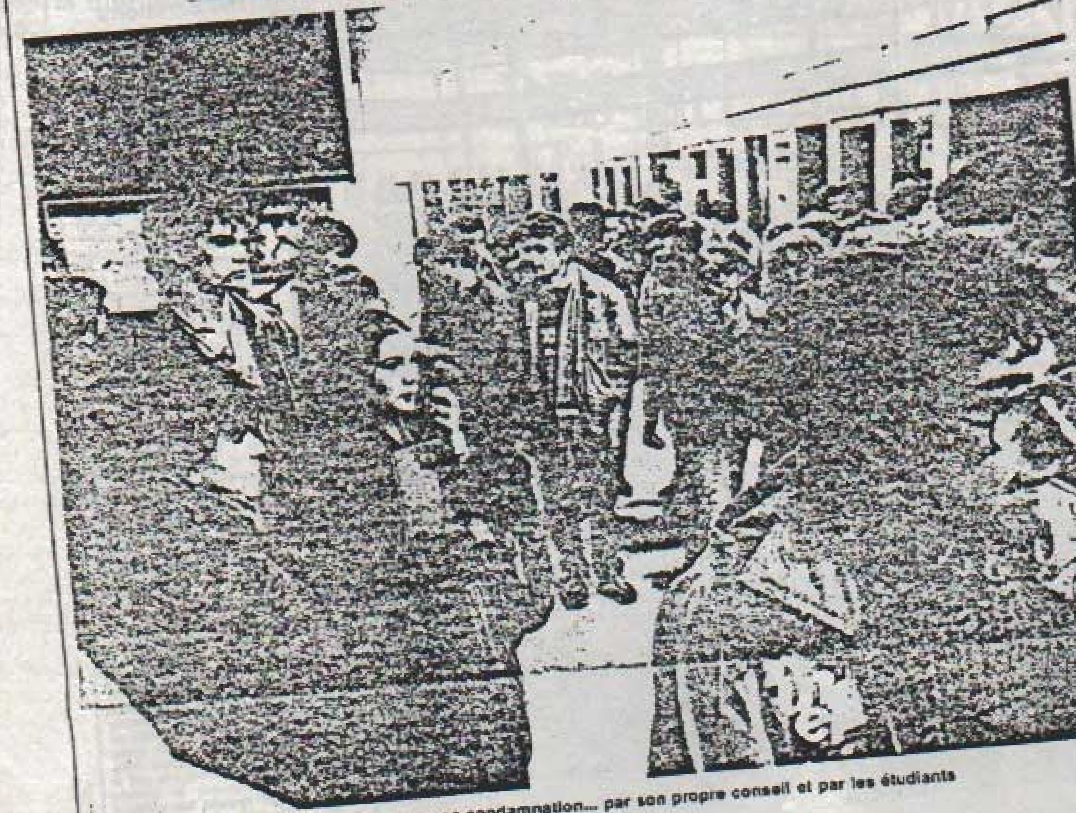

• Le doyen casseur de prix en a été pour une condamnation... par son propre conseil et par les étudiants (Photo Serge Ranisio)

BLITZ-GREVE

Luminy : quand les étudiants s'énervent

Le doyen voulait leur faire payer une participation pour combler le déficit. Les étudiants se sont mis en grève et ont obtenu satisfaction.

Ils avaient prévenu et ils ont tenu promesse : la faculté de Luminy était hier en grève. Un partiel a même dû être annulé. Les étudiants de sciences, d'éducation physique et de l'IUT ont ainsi répondu à leur doyen qui envisageait d'augmenter d'une manière considérable (1000 % selon les calculs de l'UNEF) les tarifs d'inscriptions à l'université.

C'est que cette faculté est en déficit, comme beaucoup de ces consœurs de par la France. Avant, dans ces cas là, les universités décidaient soit de couper le chauffage pendant l'hiver, soit carrément de fermer pendant une semaine comme cela s'était vu sous Giscard, tout en demandant des crédits supplémentaires à l'Etat, parfois obtenus. Mais le doyen Mebkhout a eu une autre idée : faire payer les manques de l'Etat aux étudiants. Ce n'est pas original, mais ça aurait pu marcher. Le conseil de la faculté en a décidé autrement en votant une motion condamnant cette pratique à l'unanimité moins six abstentions (dont celle du doyen conséquent).

A dire vrai, l'idée ne vient pas du doyen de Luminy, mais du ministère lui-même qui a avancé cette proposition au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). Mais ce Conseil a refusé et comme sous Alice Saunier-Seïté (le seul ministre assez ravageur pour que l'on se souvienne de son nom) on compte sur les pions locaux pour essayer de faire passer les solutions gouvernementales.

Idée qui ferait en fait éclater le système français. Selon les textes, les "droits d'inscriptions" ne couvrent en fait que les charges administratives dues à l'inscription (277 francs à Luminy). Le ministère, de même que le doyen Mebkhout ont une conception toute différente des choses : les droits d'inscriptions équivaudraient à une participation au budget de l'université, remettant ainsi en cause l'accès libre à l'enseignement public. En gros le système des universités américaines : les riches dans les facs riches, les pauvres dans les facs pauvres. Simple non ?

Le conseil d'Aix-Marseille a voté lundi soir sur propositions de l'UNEF une motion condamnant cette prétention ministérielle à la participation financière d'étudiants déjà très touchés côté pouvoir d'achat. Hier, sous la pression de plusieurs centaines d'étudiants qui ont manifesté dans l'après-midi et ont assisté au conseil, celui de la faculté des sciences a suivi le même raisonnement. La charge du doyen a donc été vaine. Reste celle du gouvernement qui ne s'arrêtera certainement pas là.

Les étudiants ont également obtenu un engagement sur une autre de leurs revendications qui leur est chère : l'organisation d'élections étudiantes. En effet Aix-Marseille II fait partie des universités qui refusent d'appliquer la nouvelle loi sur le statut des établissements d'enseignements supérieurs. En conséquence, il n'y a pas eu d'élections depuis deux ans et demi, et les élus étudiants de l'époque, ayant achevé leurs études, sont partis. C'est ainsi que l'UNEF n'a pu apprendre les projets du doyen que par la bande, comme le soulignait un étudiant surpris de ne jamais avoir été informé officiellement. Des élections permettraient tout simplement de respecter la loi qui veut les conseils d'université tripartite : enseignants, étudiants et personnels non-enseignants.

Jacques MOULINS

Indiscrétions

Pluie de livres sur Marseille

Tandis que notre confrère du "Méridional" Alex Mattalia met la dernière touche à un ouvrage sur Marseille, Solange Simmon, Henri Bonnet et Jean-Paul Hoareau, des "Nouvelles affiches" viennent d'achever un livre consacré à la politique locale. Son titre ? "Les dessous du Panier et le dessus de l'urne". Tout un programme.

Théâtre : vent d'Est à Marseille

Le plus grand dramaturge allemand sera à Marseille dans quelques semaines. Heiner Muller viendra spécialement de RDA pour assister au début du mois de mai à la mise en scène de sa pièce "Quartet" qui sera montée au théâtre des Saints Anges.

Du charbon rue d'Aubagne ?

Le théâtre de la Nef sera bientôt transformé en une gigantesque mine de charbon. Non que l'on ait découvert un gisement dans la rue d'Aubagne, mais tout simplement parce que la Nef doit monter prochainement le "Germinal" de Zola.

Cordonnier reste au PS

Jean-Victor Cordonnier a-t-il viré sa cuti ? C'est en tout cas ce qu'ont pu croire nos lecteurs à la lecture du compte rendu du Conseil municipal dans lequel le premier adjoint était présenté sous l'étiquette PC. C'est à une erreur typographique et non à un revirement idéologique que l'on doit cette adhésion subite au groupe communiste. Que l'on se rassure, Cordonnier est toujours socialiste.

Une revue gastronomique dans la région

Un nouveau venu dans la presse régionale : Provence Gourmande. Cette revue qui sera lancée au printemps traitera de l'actualité gastronomique des Bouches-du-Rhône et du Gard. C'est une ancienne journaliste parisienne qui est à l'origine de cette nouvelle publication.

La droite joue la montre

Lors de la dernière séance du Conseil municipal certains observateurs ont pu s'étonner de la multiplication des interventions des élus de l'opposition dans les dernières heures de la session. Renseignements pris, les conseillers UDF et RPR ne poursuivaient qu'un but : retarder au maximum la clôture des débats pour empêcher Gaston Defferre de se rendre à une réception donnée par Mme Fabius et Roger Hanin, le bof de l'autre.

« La Marseillaise » - Mercredi 19 février 1986

Elections aux Conseils d'université

Les candidats de l'AGEL UNEF à Limoges

Les 18 et 19 février prochains, les étudiants de Limoges éliront leurs représentamts pour deux ans dans les conseils de l'université. Les élections interviennent alors que l'université vient de se doter de nouveaux statuts en application de la loi Savary. Pour l'université de Limoges, toutes branches confondues, environ 10.000 étudiants sont appelés à voter, pour pourvoir 34 sièges.

l'AGEL-UNEF, qui détient 50 % des sièges au conseil d'université pour 47 % des suffrages exprimés, va à scrutin avec l'expérience. Elle est la seule organisation à présenter des candidats issus des précédents conseils de faculté. Lors d'une conférence de presse, hier, le syndicat des étudiants a présenté ses candidats.

Ici, point de « parachutages » ils sont tous étudiants à Limoges. Ce qui n'est pas le cas pour d'autres organisations qui diligentent depuis Nantes, Bordeaux ou Paris, leurs postulants.

Les candidats AGEL-UNEF conduisent leur campagne sur deux axes essentiels, la défense du droit aux études, le développement de la solidarité.

De même, entendent-ils peser de tout leur poids contre la libération des droits d'inscriptions, décidée par la Conférence des présidents d'Université, qui, à la faculté d'Aix-Marseille II, risqueraient de s'étaler dans une fourchette de 2.700 à 4.000 F. Pour Limoges, un projet prévoit de passer de 330 à 600 F soit une augmentation de 55 % par rapport à 1985.

Les candidats de l'AGEL-UNEF

Voici la liste des candidats présentés par l'AGEL-UNEF, l'ARAL et l'UNEM, qui se présentent sous l'étiquette « Solidarité Etudiante ».

• **Faculté de Droit :** Jean-François Mannequin, Vincent Guicharnaud, Françoise Grangette, Eric Juillard, Jean-François Chabrier.

• **Faculté de Sciences :** Mohamed Latrach, Hassan Taoudi, Jean-Luc Duras, Mohamed Tahri, Olivier Debatisse, Thierry Garnier.

• **InstitUt universitaire technologique :** Isabelle Lechowski, Jean-René Wachter.

• **Faculté de Médecine :** Louis-Christophe Soulat, Joëlle Siriex, Philippe Maddaleno, Olivier Cros, Dominique Mourret.

• **Faculté de Lettres :** Laurent Catherine, Claudette Devaux, Pierre Heraud, Colette Delpuech, Frédérique Letienne,

L'Echo du Centre
15-2-86

Elections universitaires

Très forte participation

Succès de l'AGEL-UNEF chez les étudiants

Etudiants, enseignants et personnels de l'Université de Limoges, élisaient mardi et mercredi, leurs représentants au conseil d'administration, au Conseil des études et de la vie universitaire, ainsi qu'au Conseil scientifique.

Les résultats, proclamés dans la journée d'hier, font tout d'abord apparaître une très forte participation : 82 % des enseignants et 83 % des personnels ATOS ont voté. Chez les étudiants, bien que beaucoup plus faible, la participation a atteint un sommet, peut-être un record de France, 40 % des étudiants ont en effet voté alors que la moyenne nationale ne tourne qu'autour des 20 %.

Cet esprit de responsabilité, les étudiants l'ont également exprimé dans leur façon de voter puisque les listes présentées par l'AGEL-UNEF, l'ARAL et l'UNEM (regroupées sous l'appellation « Solidarité Etudiante ») ont remporté un succès incontestable; « Solidarité Etudiant » ayant obtenu la majorité absolue dans les trois conseils.

Pour les étudiants, la répartition des sièges selon les différents conseils s'établit comme suit :

Conseil d'administration (133 sièges) : AGEL-UNEF « Solidarité Etudiante »: 7 sièges; UNI, 4 sièges; ANEMP (Médecine-Pharmacie), 1 siège; Corpo IUT, 1 siège.

Conseil des etudes et de la vie universitaire (16 sièges) : AGEL-UNEF, 9 sièges; UNI, 3 sièges; UNEFID, 1 siège; ANEMP, 2 sièges; « Etude et Culture IUT », 1 siège.

Conseil scientifiq'e (4 sièges) : AGEL-UNEF, 3 sièges; ANEMP, 1 siège.

Chez les personnels ATOS, c'est la FEN qui arrive en tête au Conseil d'administration avec 5 des 9 sièges à pourvoir, devant la liste « Promotion de l'Université de Limoges », 3 sièges et la CGT, 1 siège.

Chez les enseignants la situation est un peu plus complexe. Dans certains secteurs, les candidats ne se sont, en effet, pas présentés sous des étiquettes syndicales classiques. Il semble cependant que le scrutin fasse apparaître une bonne stabilité des différents courants.

Les trois conseils nouvellement élus devraient se réunir le 3 mars, puis se retrouver en assemblée générale le 7 mars pour élire le nouveau président de l'université.

Soulignons que le président actuel, Raymond Julien, a été élu au Conseil scientifique.

L'Echo du Centre
22-2-86

NOUVEAUX STATUTS

L'Université élit ses trois conseils

Limoges. – Depuis hier et jusqu'à ce soir 18 heures, l'Université de Limoges vote. Les étudiants certes, mais aussi les enseignants, les personnels administratifs, les auxiliaires techniciens ouvriers de service (A.S.T.O.), etc. Bref, toute la population de l'Université qui se donne ainsi trois conseils (Conseil d'administration, Conseil des études et de la vie universitaire, Conseil scientifique), lesquels, en application de la loi de janvier 1984, assureront dorénavant l'administration et la gestion.

Ainsi dotée de nouvelles instances de direction, l'Université pourra élire son nouveau président.

C'est dans le calme que ce premier tour d'élection s'est déroulé. Certes, la façade de la Faculté de Lettres et de Droit et de Sciences économiques (rue Camille-Guérin) pavoisait de multiples affiches constituant autant d'appels à voter pour telle liste plutôt que telle autre. A l'intérieur du même établissement, de nombreux étudiants arboraient fièrement, à même les vêtements, des badges indiquant nettement les tendances. Partout ailleurs, à l'I.U.T., à la Faculté des Sciences, à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, à la Fac de Droit du Présidial, les bâtiments, à l'extérieur comme à l'intérieur, avaient leur visage habituel de sérénité et de travail.

Les élections se poursuivant aujourd'hui toute la journée, et les résultats n'étant connus que le lendemain jeudi, il est beaucoup trop tôt pour se livrer au moindre petit jeu de pronostics.

Néanmoins, les premiers chiffres de participation font apparaître chez les étudiants une bonne mobilisation, en tout cas supérieure à celle d'il y a deux ans. A 17 heures, hier soir, 305 étudiants en Droit avaient voté sur 1.660 inscrits, 357 étudiants en Lettre sur 1.928, et 360 étudiants en Sciences sur 1.760. De bons chiffres qui, s'ils se confirment aujourd'hui et dans les autres facultés, peuvent laisser espérer un taux de participation étudiants de l'ordre de 25 à 30 %.

En Sciences, concernant le Conseil d'administration et le Conseil des études, trois listes étudiantes sont en concurrence (U.N.E.F. indépendante et démocratique, Solidarité étudiante, et U.N.I.); en Pharmacie-Médecine, quatre (U.N.I., Solidarité étudiante, U.N.E.F.-I.D., liste A.N.E.M.F.-A.N.E.P.F.); en Droit et Sciences économiques ainsi qu'en Lettres, trois (U.N.E.F.-I.D., U.N.I., Solidarité étudiante); à l'I.U.T., quatre (Solidarité étudiante, U.N.I., U.N.E.F.-I.D., et Etudes-Culture à l'I.U.T.). Toutes ces listes correspondant, bien entendu, à des sensibilités – y compris politiques – fort différentes, Solidarité étudiante étant, à titre d'exemple, soutenue par l'A.G.E.L.-U.N.E.F., l'A.R.A.L., l'U.N.E.M., alors que l'U.N.I. regroupe les étudiants d'opposition.

Pour les élections au Conseil scientifique, réservées aux étudiants 3e cycle, on retrouve, à peut de choses près, les mêmes listes. Toutes se veulent représentatives des desiderata étudiants, meilleures conditions de travail et de vie, meilleure animation culturelle dans les facultés, désir de défendre et d'informer les étudiants, etc.

A noter la très jolie et originale petite affiche incitant à voter. Signée Coste, elle représente, dans un paysage de montagne, une urne haut perchée dans laquelle un homme, soutenu par un oiseau, glisse un bulletin. Et la légende lui fait dire : « Voter, ce n'est pas si difficile que ça ».

Jeudi, on saura si c'était vrai.

***Notre photo.** – Un bureau de vote à la Faculté de Sciences.*

Le Populaire du Centre ↗ 19-2-86

La Montagne ↘ 19-2-86

UNIVERSITÉ : Encore une journée pour voter...

Les élections à la faculté de lettres.

LIMOGES. – La première journée d'élection au conseil de l'université qui s'est achevée hier soir, à 17 heures, semble indiquer une participation assez importante à la fois des étudiants et des différentes catégories de personnels.

Lors de la clôture des votes dans les cinq facultés, on notait une participation d'un peu plus de 50 % pour le personnel et entre 15 % et 20 % chez les étudiants.

Ces élections qui se poursuivent aujourd'hui encore, ont pour but de désigner les professeurs, personnels administratifs et étudiants qui siégeront dans les trois collèges : conseil des étudiants et de la vie universitaire, conseil d'administration et conseil scientifique, conformément à la réforme du statut de l'Université de Limoges.

Ces premiers chiffres semblent assez satisfaisant bien qu'ils ne puissent être comparés aux élections précédentes, le vote s'effectuant, pour la première fois, au suffrage direct.

Quant à la faculté de médecine et de pharmacie, qui avait marqué quelques réticences à propos de la ventilation des sièges entre les différentes facultés (elle s'estimait sous-représentée), au point d'envisager un boycott des élections, elle ne se démarque pas des autres facultés puisqu'à 15 heures on enregistrait une participation de 35 % chez les professeurs, 41 % pour les enseignants non professeurs et 14 % pour les étudiants.

La campagne d'incitation au vote à l'aide d'affiches réalisées par Pascal Coste, étudiant en biologie, et d'une lettre adressée à chacun des 10.000 étudiants par Raymond Julien, actuel président de l'Université de Limoges, semble donc, dans un premier temps, avoir porté ses fruits.

...ÈRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

Fait à Paris, le

C. N. E. S. E. R.
SECTION PERMANENTE

10 MARS 1986

DECRET SUR LES INSCRIPTIONS

ARRETE du

relatif à la première inscription des étudiants en première année de premier cycle dans les universités

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 modifié relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités ;

Arrête :

Art. 1er.- Pour l'année 1986-1987, les règles relatives à la première inscription des étudiants en première année de premier cycle dans les universités sont fixées selon les modalités ci-après.

Art. 2.- Les candidats font connaître à titre indicatif, dans l'ordre de leurs préférences, avant le 30 avril 1986, les préparations à des diplômes universitaires de premier cycle, à des concours ou à d'autres diplômes de l'éducation nationale auxquelles ils souhaitent s'inscrire pour la rentrée 1986 au moyen d'un document distribué par l'établissement d'enseignement secondaire où ils préparent le baccalauréat. Cette liste doit comporter 8 choix au maximum. Pour chaque préparation, le candidat indique l'établissement qu'il souhaite fréquenter.

Les recteurs sont destinataires d'un exemplaire de la fiche de chaque candidat, que leur transmettent les chefs d'établissement.

Art. 3. Après les résultats du baccalauréat ou de l'examen qui ouvre le mêmes droits, et avant le 10 juillet 1986, les candidats reçus à la sessi de juin présentent leur demande d'inscription dans l'université de leur choix. L'université est tenue de leur avoir répondu le 17 juillet 1986 au plus tard.

.../...

Au cas où l'inscription n'est pas immédiatement effectuée, l'université remet au candidat une fiche attestant de cette situation. Le 21 juillet au plus tard le candidat adresse cette fiche au recteur de l'Académie où il a obtenu le baccalauréat afin de bénéficier des dispositions de l'article 4 du présent arrêté.

Les candidats au baccalauréat des académies qui organisent cet examen après le 1er juillet et ceux qui, dans chaque académie, sont admis à se présenter à la session de septembre, sollicitent leur préinscription avant le 31 juillet.

Art. 4.- Au cas où un candidat n'a pu être inscrit dans un premier cycle de son choix, le recteur l'affecte en fonction de son domicile, de sa situation de famille et des préférences qu'il a exprimées.

A cette fin, le recteur veille au respect d'un pourcentage minimum d'élèves boursiers de l'enseignement secondaire inscrits dans la filière. Ce pourcentage est fixé à 13 p. 100 des capacités d'accueil global de la filière en première année de premier cycle appréciées par référence aux effectifs déclarés par l'université au 13 décembre 1985.

Le recteur veille également au respect d'un pourcentage d'étudiants ayant obtenu leur baccalauréat dans une académie métropolitaine différente de celle du siège de l'université au plus égal à 20 p. 100 de la capacité d'accueil déterminée conformément à l'alinéa 2 du présent article.

Pour l'assiette de ce pourcentage, les trois académies de la région Ile-de-France sont considérées comme une seule académie.

Sous réserve des dispositions du présent article, le recteur veille au respect de l'ordre des préférences entre les filières de premier cycle universitaire exprimées par les candidats dans le document prévu à l'article 2.

Art. 5.- Les bacheliers visés au troisième alinéa de l'article 3 doivent confirmer leur inscription dans l'université de leur choix avant le 30 septembre. Au cas où ils ne trouvent pas de place dans la filière choisie, le recteur les affecte selon les modalités prévues à l'article 4 (1°) du présent arrêté.

Art. 6.- Le directeur des enseignements supérieurs, le directeur des collèges, le directeur des lycées, les recteurs, les chefs d'établissements assurant des formations postérieures au baccalauréat sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le

Paru au J.O. du 17 Mars 86

RESUME DES TEXTES VOTES AU CNESER CES DERNIERES SEMAINES (DEPUIS FIN JANVIER 86)

SEANCE DU 17 FEVRIER 1986

1) Modification du décret du 9 Juillet 1984 concernant le 3ème cycle des études médicales :

Tout d'abord, quelques remarques :

Ce décret est arrivé au CNESER sans qu'aucune concertation de près ou de loin n'ait eue lieu entre le Ministère et les étudiants, alors que ce texte modifie un décret qui avait été négocié longuement avec les étudiants en médecine après leur grève de 1983.
Le BN de l'UNEF a reçu la proposition de décret la veille du CNESER ! Le Ministère aurait voulu faire voter ce décret plus à la sauvette et en cachette, qu'il aurait du mal à faire mieux.

Que modifie ce décret concrètement ?
3 choses essentiellement :

- chaque interne reçu au concours devra choisir son DES et s'y inscrire définitivement à la fin du 4è semestre d'internat, ce qui l'oblige à choisir 6 mois plus tôt sa spécialité qu'avec le dispositif antérieur.
- pour pouvoir s'inscrire dans un DES, l'interne doit avoir validé au moins 2 semestre d'internat dans la spécialité souhaitée, ce qui est contraignant pour le choix des stages, qui est forcément limité, d'autant que le stage effectué pendant le 1er semestre d'internat n'est pas pris en compte pour l'inscription en DES.
- Ce nouveau dispositif de choix des postes et d'inscription en DES redonne une place prépondérante au classement institué à l'issue du concours de l'internat, puisqu'il y a suppression des 2 pools de stage prévus initialement entre le 2è et le 5è semestre. Ainsi désormais, entre le 2è et le 4è semestre, c'est d'abord l'ancienneté de l'interne, puis le classement au concours qui détermine l'ordre de choix des postes d'internes, ce qui va créer une orientation très précoce des internes selon leur rang de classement au concours.

- ce qui reste inchangé :
  . le droit au remord au bout de 18 mois d'internat avec rétrovalidation possible des stages antérieurement effectués, pour valider le nouveau DES auquel l'interne s'inscrit
  . le 1er semestre indifférencié peut être comptabilisé à la fin pour la validation finale du DES choisi.

Comment s'est passé le débat au CNESER ?

Il n'y en a pas eu à proprement parler, puisqu'après l'introduction du rapporteur B. WEIL, chargé des formations médicales au MEN, l'animateur du débat a très vite demandé le vote global sur le texte sans discussion article par article, comme cela se fait habituellement pour tout décret voté au CNESER.
Et il y a mieux ! Après mon intervention visant à dénoncer l'absence de concertation avec les étudiants sur ce décret et à amender le texte article par article, le représentant du MEN m'a demande de formuler d'emblée tous mes amendements alors que je prenais seulement connaissance du texte du décret, ce qui m'a poussé à proposer un amendement qui restituait l'ancien système de choix définitif du DES à la fin du 5è semestre, avec le maintien des 2 groupes de stages A et B, qui pondéraient l'importance de la place au concours pour le choix des stages d'internes. Mais, mon amendement, mis aux voix, a été rejeté par l'ensemble du CNESER à 8 contre, 1 pour, et 5 abstentions.

Ensuite le projet de décret a été voté par le CNESER sans discussion.

Bel exemple de démocratie au sein d'une instance pourtant consultative par définition.

2) Ensuite ont été votés à l'unanimité 3 textes portant respectivement sur :

- la reconnaissance en France des diplômes de docteur en médecine (diplôme d'état) obtenus à DAKAR, de même que celle des examens de clinique de fin de TCEM et de D2 sous réserve soit de la réussite en France du concours de PCEM1, soit d'un accord interuniversitaire entre les 2 pays.
- l'allongement de la liste des capacités en médecine.
- l'accès aux filières spécialisées du TCEM pour les médecins étrangers.

Puis un texte de modification de décret touchant les étudiants en pharmacie, a été voté à l'unanimité : il permet à des étudiants qui seraient dans l'impossibilité physique de se présenter au concours pour raison collective (grève SNCF.. de conserver leur chance de concourir l'année suivante.

Ensuite un texte important fixant les nouvelles conditions de préparation et de délivrance du certificat de capacité d'orthophoniste a été voté. Il est à noter que l'entrée en 1ère année d'orthophonie est toujours conditionnée par la réussite d'un examen passé à la fin de l'année de terminale.
Particularités très curieuses et assez uniques de cet examen : il s'ajoute à un test sensori-moteur et psychique d'entrée en orthophonie : il est étonnant, en effet, que ces précautions soient exigées pour l'entrée dans cette branche paramédicale, alors qu'en médecine par exemple, aucun test de ce genre n'est prévu, mais j'oubliais, ça n'est sûrement pas la logique, ni bien bûr la justice, qui étoufferont ces "sieurs" du CNESER et du MEN.

Puis, <u>ont été votés</u> :

- un texte relatif à l'institut national des langues et civilisations orientales.
- un projet de décret sur l'université de l'Europe qui serait ouverte aux étudiants de 3è cycle, possesseurs d'un D.E.A., et s'orientant vers la recherche. L'enseignement et la formation seraient assurés par les centres de recherche européens de plus haut niveau. Le siège sera dans la région parisienne à Ferriers (77)

Ensuite un texte important a été voté concernant le programme de développement des IUT pour la rentrée 86 qui s'inscrit dans la période du IXe plan (84-88)? Entre 84 et 88, il était prévu la création de 35 départements d'IUT nouveaux en France : 7 ont été ouvers à la rentrée 84
8 ont été ouvers à la rentrée 85

Le projet prévoit 15 créations de départements d'IUT à la rentrée 86 . Voici celles qui ont été votées :

- Biologie appliquée, option "industries alimentaires" et "agronomie" à Périgueux
- Mesures physiques au Creusot
- Informatique à Vannes
- Techniques de commercialisation à Lens
- Organisation et gestion de la production à Nantes
- Maintenance industrielle à St Nazaire
- Génie électrique et informatique à Cergy-Pontoise
- Biologie appliquée à Evreux
- Transformation de la 3e section de l'EST de Strasbourg en IUT
- Génie électrique à Valenciennes

N'ont pas été retenus, parce que ne correspondant pas à un besoin prioritaire de la région, les propositions suivantes :

- Génie thermique à Montluçon
- Génie électrique à Brive
- Mesures physiques à Chatellerault
- Techniques de commercialisation à Roanne
- Génie électrique à Tours

Pour 87-88 : sont prévus, mais non cencore votés :

- 1 département d'informatique à Marne la Vallée
- 1 département de GEA à Marne la Vallée
- 1 Génie électrique à Bordeaux
- 1 Génie électrique en Ile de France
- 1 Génie électrique en Midi-Pyrénées
- 1 Génie mécanique à Caen
- 1 Transports logistiques à Mulhouse
- 1 Biologie appliquée en Corse et à Aix, et en Picardie
- 1 Génie thermique dans le Nord-Pas-de-Calais

Puis le BTS a été classé après vote dans la liste des diplômes nationaux.

A propos de la loi programme sur les enseignements technologiques et professionnels : de nouveaux types d'établissements d'enseignement technologique supérieur sont prévus : il s'agit des Universités de technologie et des centres polytechniques universitaires ouverts aux étudiants de 1e, 2e et 3è cycle, aux ingénieurs et chercheurs en formation continue, visant à mettre en place des pôles de formation, de recherche et de transfert technolograpie de très haut niveau. Ces structures accueillent un flux minimal de 500 étudiants par an dans des filières conduisant à Bac + 4 ou Bac + 5. Au moins 2/3 d'entre eux s'engagent dans des filières menant à un diplôme d'ingénieur.

Dans ce cadre là, le CNESER vote pour le projet la création d'une université de technologie dans le Nord-Pas-de-Calais

LETTRE AUX ELUS "SOLIDARITE-ETUDIANTE":

Les élections universitaires viennent d'avoir lieu dans la moitié des facs environ. De nombreux étudiants ont donc été investis d'un mandat d'élu "Solidarité-Etudiante".

Souvent, les élus le sont pour la première fois: cela nécessite une réelle organisation nationale pour permettre à chacun, et très vite, de pouvoir réellement remplir ses fonctions.

Pour les anciens, il faut pouvoir rapidement s'adapter aux nouvelles structures de l'université et à sa legislation.

La commission nationale des élus:

Au conseil national des 1er et 2 mars, le lancement de la commission nationale des élus a été décidé. Il est évident qu'il faut créer une dynamique nationale des élus.

Par une réflexion approfondie et une information régulière, le BLE (Buletin de Liaison des Elus) sera l'outil principal de cette dynamique. La multitude et la diversité des interventions et témoignages en feront la richesse.

Le rôle des élus "Solidarité-Etudiante":

Aujourd'hui, et nous le disions dans l'introduction, les élus "S.E" manquent le plus souvent d'expérience pour s'organiser devant l'importance de leur fonction. Pour être une réelle force de proposition et éviter le découragement que pourrait provoquer l'isolement, il est nécessaire que les élus travaillent en équipe.

*Informer les étudiants:

C'est la première tache des elus. Quand une information régulière est mise en place, c'est déja un peu d'isolement en moins (permanences, compte-rendus tracts...) De plus, l'information et le débat permettent immédiatement de gagner en mobilisation.

* organiser les étudiants:

Un débat permanent entre étudiants, profs, élus et administration est le meilleur gage d'organisation. Pour provoquer ce débat, l'élu doit être une personnalité connue sur le campus. L'association est, de par sa spécificité, un excellent moyen d'organisation. Une association bien implantée sur la fac est capable de réagir devant chaque problème, grâce notamment à ses élus.

A l'heure actuelle, le climat dans nos universités, la multitude des attaques portées à notre droit aux études, nécessitent une attitude cohérente des élus dans les différents conseils. Cette cohésion doit se faire au niveau local par un travail en équipe, mais aussi au niveau national.

C'est la tâche de la commission nationale qui est pour l'instant composée de trois membres du bureau national: Antonio, Emmanuel et Marianne. Ceux d'entre vous qui seraient intéressés pour participer à cette commission peuvent prendre contact avec les responsables en téléphonant au BN: (1)42-81-33-11. Les témoignages ou reflexions que vous pourrez nous faire parvenir seront les bienvenus; le BLE sortira très prochainement et sera d'autant intéressant qu'il aura été réalisé par de nombreux élus.

Alors, bon travail et à bientôt!

Antonio Chapeira
Emmanuel Marin
Marianne Suner.